

Réunion du Conseil Municipal
du lundi 25 septembre 2017 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 19 septembre 2017

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil performance et affaires juridiques

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Modification du nombre d'adjoints-es au Maire.

Le Conseil est appelé à fixer le nombre des adjoints-es au maire de la ville de Strasbourg à vingt-deux dont trois postes d'adjoints-es de quartier.

Adopté

2 Election d'un adjoint au Maire.

Le Conseil est appelé à procéder à l'élection d'un adjoint au maire en application de certaines dispositions.

C'est ainsi que le Conseil élit M. Philippe BIES aux fonctions d'adjoint au maire par vote secret et à majorité absolue.

Adopté

3 Indemnités de fonctions des membres du Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil d'allouer, à compter du 1^{er} octobre 2017, en appliquant en tant que besoin les dispositions relatives à l'écêtement des fonctions électives :

1. au maire, une indemnité mensuelle fixée à 125 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique avec majoration de 25 %, la ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, soit 6 047,90 € (valeur au 1^{er} février 2017 suite à la revalorisation des traitements),
2. au premier adjoint, une indemnité mensuelle fixée à 88 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique avec majoration de 25 %, la ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, soit 4 257,72 € (valeur au 1^{er} février 2017 suite à la revalorisation des traitements),
3. aux adjoints-es disposant d'une délégation, une indemnité mensuelle fixée à 49 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique avec majoration de 25 %, la ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, soit 2 370,78 euros (valeur au 1^{er} février 2017 suite à la revalorisation des traitements),
4. aux conseillers-ères une indemnité correspondant à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique majorée de 25 %, la ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, soit 290,30 € (valeur au 1^{er} février 2017 suite à la revalorisation des traitements),

5. aux conseillers délégués d'état civil, une indemnité mensuelle complémentaire de 205,66 € (valeur au 1^{er} février 2017 pour tenir compte de la revalorisation des traitements) prélevée sur la différence entre le montant maximal pouvant être alloué au maire et aux adjoints et le montant qui leur est effectivement versé ;
6. aux conseillers délégués dans des fonctions supplémentaires à celles mentionnées au 5 ci-dessus, une indemnité mensuelle complémentaire de 668,41 € (valeur au 1^{er} février 2017 pour tenir compte de la revalorisation des traitements) prélevée dans les mêmes conditions qu'au point 5.

Le montant des indemnités visées ci-dessus évoluera en fonction de la valeur de l'indice de référence.

Adopté

4 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
DC6526VA	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau restaurant scolaire pour le groupe scolaire du Schluthfeld	42 mois	DWPA/ SIB ETUDES/ SOLARES BAUEN/ INGENIERIE DEVELOPPEMENT/ RB ECONOMIE	436 600	07/09/2017

Le Conseil est appelé à approuver l'adhésion de la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame au groupement de commandes ouvert et permanent décrit par la convention.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire, en sa qualité d'administrateur de la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame, ou son-sa représentant-e :

- à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes permanent,
- à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de ladite convention et de la délibération.

Passation d'avenants

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation de différents avenants.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants, les marchés et les documents y relatifs.

Adopté

5 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la Ville de Strasbourg entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2017. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

6 Rappel de l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il est demandé au Conseil d'approuver la suppression, à compter des impositions 2018, conformément à l'article 1383 du Code général des impôts, de l'exonération temporaire de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Adopté

7 Déficit constaté au sein de la régie d'avances VDS "Chèques d'accompagnement personnalisés" - remise gracieuse.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable à la demande en remise gracieuse de Mme Josiane LANG, régisseuse de la régie d'avances « Chèques d'accompagnement personnalisés », portant sur le montant total du débet, soit la somme de 450 € (quatre cent cinquante euros).

Adopté

8 Affectation des enveloppes budgétaires pour les collaborateurs-trices de groupes politiques.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'affectation d'une enveloppe financière aux groupes politiques en application de différentes dispositions.

Adopté

9 Avis sur les emplois Ville.

Le Conseil est appelé à approuver après avis du CT, des suppressions, créations et transformations d'emplois.

Adopté

10 Vente des actions de la société ATIC Services logistiques (ex CFNR) détenues par la ville de Strasbourg à la société ATIC services.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente de 17 222 actions du capital social de la Société ATIC Services logistics au profit de la société ATIC Services pour un montant total de 3 250 €.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à procéder à la vente de 17 222 actions de la Société ATIC Services logistics et à signer pour le compte de la ville de Strasbourg tous les documents et conventions relatifs à cette opération.

Adopté

11 Représentation de la ville de Strasbourg au sein du comité de contrôle analogue de la SPL Deux Rives.

Il est demandé au Conseil de désigner Mme Chantal CUTAJAR comme représentante de la ville de Strasbourg au sein du comité de contrôle analogue de la SPL Deux Rives, (en remplacement de Mme Caroline BARRIERE).

Adopté

12 Affaires culturelles : avis de la Ville à propos de la vente d'un appartement par la Mense épiscopale.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable à la vente par la Mense épiscopale à M. et Mme Monir KERKOUB d'un appartement de trois chambres, un hall d'entrée, une cuisine, une salle de bains, un wc, un dégagement et une loggia, d'une surface totale de 71,20 m² et d'une cave pour un montant de 80 000 € (quatre-vingt mille Euros), montant affecté en réserve d'investissement.

Adopté

13 Affaires culturelles : Attribution de subventions aux établissements culturels et aux associations.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions aux organismes suivants :

1. Bâtiments

1.1 Bâtiments propriété de la paroisse

Paroisses catholiques

Saint Amand	13 279 €
Saint Arbogast	8 909 €
Saint Benoît	7 947 €
Saint Jean de Bosco	10 965 €
Sainte Jeanne d'Arc	29 400 €
Saint Léon	5 354 €
Saint Vincent de Paul	1 477 €

Paroisses protestantes

Saint Guillaume	73 415 €
Saint Matthieu	1 457 €
Saint Paul Université	6 534 €

1.2 Bâtiments propriété de la Ville de Strasbourg

Paroisse catholique Saint Pierre le jeune	382 €
Paroisse catholique Saint Pierre le Vieux	7 134 €
Paroisse protestante Saint Pierre le jeune	28 028 €

1.3. Bâtiments propriété d'autres communautés

Consistoire israélite	79 179 €
Eglise de Pentecôte	13 500 €

2. Manifestations

Mense épiscopale	3 500 €
Association Protestants en fête 2017	135 000 €
Groupe des Amitiés Islamo-Chrétiennes (GAIC)	2 000 €

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

14 Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est concernant l'examen de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2015.

Le Conseil est amené à prendre acte des observations définitives de la CRC Grand Est relatives à l'examen de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg à compter de l'exercice 2015.

Prend acte

15 Signature d'une convention avec le Forum européen pour la sécurité urbaine pour participer à un projet européen de contre-discours en matière de radicalisation.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature d'une convention et de donner tout pouvoir au maire ou à son-sa représentant-e pour prendre toute disposition en application de son contenu.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

16 Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au dossier de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg, au vu de l'absence d'opposition sur le projet.

Il est également demandé au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg d'approuver la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg.

En outre, le Conseil est appelé à préciser que la délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg durant un mois.

Il est également convenu que le Conseil autorise le Maire ou son-sa représentant-e de l'exécution de la délibération.

Adopté

17 Avis relatif à la suppression d'un tronçon de l'alignement de la rue de Rungis et au déclassement du domaine public de voirie d'une surlargeur de ladite voie sise à Strasbourg-Cronembourg (Avis du Conseil municipal - article L.5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de l'Eurométropole et :

1. de supprimer un tronçon d'environ 130 mètres de l'alignement de la rue de Rungis sise à Strasbourg-Cronembourg, tel que représenté sur le plan parcellaire soumis à enquête publique,
2. de déclasser du domaine public de voirie la surlargeur désaffectée de ladite voie constituée des parcelles et de fractions des parcelles suivantes :

Commune de Strasbourg

- parcelle cadastrée section LD n°628/91 d'une surface de 0,04 are ;
 - parcelle cadastrée section LD n°667/97 d'une surface de 2,18 ares ;
 - une surface d'environ 6,43 ares extraite de la parcelle cadastrée section LD n°665/97 ;
 - une surface d'environ 0,24 are extraite de la parcelle cadastrée section LD n°421/97 ;
- soit une emprise à déclasser d'une surface totale d'environ 8,89 ares, telle que délimitée sur le plan parcellaire soumis à enquête publique.

Adopté

18 Avis relatif à la modification de l'alignement de la rue Closener sise à Strasbourg-Robertsau (Avis du Conseil municipal - article L.5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable :

- au projet de l'Eurométropole de Strasbourg de modification de l'alignement de la rue Closener sise à Strasbourg-Robertsau, telle que représentée sur le plan parcellaire soumis à enquête publique,
- et, par voie de conséquence, à l'incorporation formelle au domaine public de voirie de la parcelle sise à Strasbourg-Robertsau cadastrée section CY n°442 intégrée à l'emprise de la rue Closener par l'alignement modifié.

Adopté

19 Avis relatif au déclassement du domaine public de voirie de deux emprises foncières respectivement sises devant les entrées nord et sud du bâtiment Louise Weiss du Parlement Européen, rue Lucien Fèbvre et place des Glycines, à Strasbourg-Robertsau (avis du Conseil municipal - art. L. 5211-57 du CGCT).

Le Conseil est appelé à prendre acte de l'intention de l'Eurométropole de constater la désaffectation des deux emprises foncières respectivement sises devant les entrées nord et sud du bâtiment Louise Weiss du Parlement Européen, rue Lucien Fèbvre et place des Glycines à Strasbourg-Robertsau, telles que délimitées sur les plans parcellaires soumis à enquête publique, à savoir :

1. l'emprise sise rue Lucien Fèbvre devant l'entrée nord du bâtiment Louise Weiss du Parlement Européen d'une surface totale de 30,08 ares constituée des parcelles suivantes :
 - la parcelle cadastrée section BZ n°375/143 d'une surface de 5,03 ares ;
 - la parcelle cadastrée section BX n°585/16 d'une surface de 20,54 ares ;
 - la parcelle cadastrée section BX n°588/90 d'une surface de 3,30 ares ;
 - la parcelle cadastrée section BX n°590/10 d'une surface de 1,21 ares ;
2. l'emprise sise place des Glycines devant l'entrée sud du bâtiment Louise Weiss du Parlement Européen constituée de la parcelle cadastrée section BX n°584/77 d'une surface de 2,51 ares.

Il est également demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de l'Eurométropole de déclasser du domaine public de voirie les deux emprises foncières désaffectées respectivement sises devant les entrées nord et sud du bâtiment Louise

Weiss du Parlement Européen, rue Lucien Fèbvre et place des Glycines à Strasbourg-Robertsau, telles que délimitées sur les plans parcellaires soumis à enquête publique, à savoir :

1. l'emprise sise rue Lucien Fèbvre devant l'entrée nord du bâtiment Louise Weiss du Parlement Européen d'une surface totale de 30,08 ares constituée des parcelles suivantes :
 - la parcelle cadastrée section BZ n°375/143 d'une surface de 5,03 ares ;
 - la parcelle cadastrée section BX n°585/16 d'une surface de 20,54 ares ;
 - la parcelle cadastrée section BX n°588/90 d'une surface de 3,30 ares ;
 - la parcelle cadastrée section BX n°590/10 d'une surface de 1,21 ares ;
2. l'emprise sise place des Glycines devant l'entrée sud du bâtiment Louise Weiss du Parlement Européen constituée de la parcelle cadastrée section BX n°584/77 d'une surface de 2,51 ares.

Adopté

20 Centrale thermique de Strasbourg-Hautepierre - Transfert de propriété - Régularisation avec la SERS - Avis du Conseil municipal - Article L. 5211-57 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable au projet d'acquisition, par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg, à titre gratuit, de l'emprise foncière suivante, y compris les bâtiments qui y sont implantés, cadastrée commune de Strasbourg – banlieue de Hautepierre - section LR, numéro 315/116, d'une surface de 112,93 ares.

Adopté

21 Acquisition par la Ville d'emprises foncières d'espaces verts situées aux abords de l'église Saint-Paul à Strasbourg-centre.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

les acquisitions de terrains à incorporer dans le domaine public de la Ville

Les parcelles d'espaces verts sises ci-après seront acquises, à l'euro symbolique, en plein accord avec le propriétaire.

A Strasbourg

Place du Général Eisenhower

Section 90 n° 249/47 de 1,34 are, lieu-dit : place du Général Eisenhower, sol ;
Section 90 n° 251/47 de 1,35 are, lieu-dit : place du Général Eisenhower, sol ;
Propriété de la paroisse réformée de l'église Saint-Paul.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes de transfert de propriété respectifs, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

22 ZAC des Poteries - Régularisation foncière avec la SERS et l'Eurométropole de Strasbourg - Emprises à incorporer au domaine public - Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1/ l'acquisition, par la ville de Strasbourg, auprès de la Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg, des parcelles cadastrées suivantes :
commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg
- section OD, numéro 338/1, d'une surface de 19,16 ares
- section OD, numéro 403/1, d'une surface de 1,57 are
- section OE, numéro 567/1, d'une surface de 35,24 ares
- section OE, numéro 573/13, d'une surface de 12,43 ares

et également de décider le classement des parcelles cadastrées suivantes :
commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg
- section OD, numéro 338/1, d'une surface de 19,16 ares
- section OD, numéro 403/1, d'une surface de 1,57 are
- section OE, numéro 567/1, d'une surface de 35,24 ares
- section OE, numéro 573/13, d'une surface de 12,43 ares
dans le domaine public municipal.

Il est également demandé au Conseil d'approuver :

2/ la cession, par la ville de Strasbourg, à l'Eurométropole de Strasbourg des parcelles de voirie cadastrées suivantes :

commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg

- section LR, numéro 655/102, d'une surface de 0,50 are, sise rue Jean Giraudoux
- section LR, numéro 663/103, d'une surface de 1,41 are, sise rue Jean Giraudoux
- section LR, numéro 665/102, d'une surface de 3,10 ares, sise rue Jean Giraudoux
- section OE, numéro 128, d'une surface de 5,25 ares, sise rue Jean Giraudoux
- section OE, numéro 237, d'une surface de 0,50 are, sise rue Jean Giraudoux
- section OE, numéro 277, d'une surface de 10,65 ares, sise rue Jean Giraudoux
- section OE, numéro 449/49, d'une surface de 6,45 ares, sise rue Salluste

et d'émettre un avis favorable à l'acquisition, par l'Eurométropole de Strasbourg, auprès de la Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg, de la société coopérative d'habitations à loyer modéré Habitat de l'III, et de la société civile immobilière Strasbourg route de Wasselonne, des emprises foncières suivantes :

a/ l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la ville de Strasbourg, à l'euro symbolique avec dispense de paiement du prix, des emprises foncières suivantes, cadastrées :

commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg

- section OE, numéro 128, d'une surface de 5,25 ares
 - section OE, numéro 237, d'une surface de 0,50 are
 - section OE, numéro 277, d'une surface de 10,65 ares
 - section OE, numéro 449/49, d'une surface de 6,45 ares
- Soit une surface totale de 22,85 ares.

b/ l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg, à l'euro symbolique avec dispense de paiement du prix, des emprises foncières suivantes, cadastrées :

commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg

- section LR, numéro 653/101, d'une surface de 2,10 ares
 - section LR, numéro 655/102, d'une surface de 0,50 are
 - section LR, numéro 657/97, d'une surface de 3,96 ares
 - section LR, numéro 658/101, d'une surface de 13,39 ares
 - section OC, numéro 286/32, d'une surface de 4,98 ares
 - section OD, numéro 399/1, d'une surface de 6,69 ares
 - section OE, numéro 536/3, d'une surface de 11,71 ares
 - section OE, numéro 566/3, d'une surface de 18,14 ares
 - section OE, numéro 569/1, d'une surface de 0,03 are
 - section OE, numéro 570/13, d'une surface de 7,27 ares
 - section OE, numéro 572/13, d'une surface de 4,27 ares
 - section OE, numéro 576/0.13, d'une surface de 0,21 are
 - section OE, numéro 578/15, d'une surface de 1,16 are
- Soit une surface totale de 74,41 ares.

c/ l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg, à la valeur de 724 634 euros hors taxe et

frais, des emprises foncières suivantes, cadastrées :

- acquisition de l'emprise foncière du groupe scolaire Marcelle Cahn
commune de Strasbourg - banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg
section OD, numéro 454/1, d'une surface de 133,56 ares
Moyennant le prix de vente de 171 657 euros hors taxe et frais, TVA éventuelle en sus à la charge de l'acquéreur au taux en vigueur conformément au prix-bilan de la ZAC des Poteries tel qu'approuvé en 1992.

- acquisition des parcelles d'assiette du gymnase et dépendances du groupe scolaire Gustave Stoskopf
commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg
section OD, numéro 360/1, d'une surface de 41,39 ares
section OD, numéro 362/2 d'une surface de 7,48 ares
section OE, numéro 472/15, d'une surface de 5,53 ares
section OE, numéro 478/80, d'une surface de 0,02 are
section OE, numéro 518/15, d'une surface de 6,35 ares
section OE, numéro 519/15, d'une surface de 0,36 are
section OE, numéro 520/80, d'une surface de 0,62 are
section OE, numéro 521/80, d'une surface de 0,08 are
Soit une surface totale de 61,83 ares
Moyennant le prix de vente de 51 375 euros taxe et frais, TVA éventuelle en sus à la charge de l'acquéreur au taux en vigueur conformément au prix-bilan de la ZAC des Poteries tel qu'approuvé en 1992.

- acquisition des emprises foncières des équipements collectifs et sportifs (zone sportive 1, zone sportive 2, square Hasek), hors terrains acquis auprès d'Habitation Moderne
commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg
section OD, numéro 363/1, d'une surface de 4,23 ares
section OE, numéro 465, d'une surface de 3,42 ares
section OE, numéro 468/15, d'une surface de 99,08 ares
section OE, numéro 474/80, d'une surface de 1,78 are
section OE, numéro 505/22, d'une surface de 99,02 ares
section OE, numéro 575/0.13, d'une surface de 1,87 are
section OE, numéro 577/15, d'une surface de 63,54 ares
Soit une superficie totale de 272,94 ares
Moyennant le prix de vente de 157 702 euros hors taxe et frais TVA éventuelle en sus à la charge de l'acquéreur au taux en vigueur conformément au prix-bilan de la ZAC des Poteries tel qu'approuvé en 1992.

- acquisition des emprises foncières des équipements collectifs et sportifs acquis préalablement par la SERS le 29 décembre 2015 auprès de Habitation Moderne :
commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg
section OE, numéro 356/23, d'une surface de 55,57 ares
section OE, numéro 358/24, d'une surface de 53,57 ares
section OE, numéro 571/13, d'une surface de 33,51 ares
section OE, numéro 574/13, d'une surface de 29,30 ares
Soit une superficie totale de 171,95 ares

Moyennant le prix de vente de 343 900 euros hors taxe et frais TVA éventuelle en sus à la charge de l'acquéreur au taux en vigueur, ledit prix arrêté conformément à l'évaluation France Domaine.

Soit un prix d'acquisition total de 724 634 euros, hors taxe et frais TVA éventuelle en sus à la charge de l'acquéreur au taux en vigueur, pour l'ensemble de ces parcelles acquises à valeur par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la SERS.

d/ l'acquisition gratuite par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la société coopérative d'habitations à loyer modéré Habitat de l'Ill de l'emprise foncière suivante, cadastrée :

commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg
section OE, numéro (2)/3, d'une surface de 6,65 ares

e/ l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg, à l'euro symbolique avec dispense de paiement du prix, auprès de la société civile immobilière Strasbourg route de Wasselonne, de l'emprise foncière suivante, cadastrée :

commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg
section OE, numéro 541/3, d'une surface de 6,61 ares.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à passer les actes concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

23 Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Hautepierre - Maille Brigitte - Régularisations foncières avec l'association syndicale Les Cottages de Hautepierre - Avis du Conseil municipal - Article L. 5211-57 du Code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet d'acquisition, par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de l'association syndicale libre les Cottages de Hautepierre, à l'euro symbolique, de l'emprise foncière suivante, aménagée en voirie :
ban communal de Strasbourg (quartier de Hautepierre) :

- section LP, numéro 1047/241 d'une surface de 0,50 are ;
- section LP, numéro 1892/241, d'une surface de 0,60 are ;
- section LP, numéro 1902/241, d'une surface de 16,63 ares.

Cette acquisition est effectuée à l'euro symbolique, avec dispense de payer le prix.

Il est également demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au classement de ces parcelles dans le domaine public viaire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté

24 Plan patrimoine de la ville de Strasbourg - vente de l'immeuble 13 quai Saint Nicolas à Strasbourg - Actualisation de l'avis de France Domaine.

Le Conseil est appelé à approuver :

1/ la vente au profit des conjoints LOTZ, STAMENKOVIC et FURCATTE ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait avec accord écrit de la Ville de Strasbourg, de l'immeuble sis à Strasbourg, 13 quai Saint Nicolas, cadastré :

Ban de Strasbourg - Section 15 n°108 de 1,14 are, au prix de 1 160 000 € hors frais et taxes diverses éventuellement dus par les acquéreurs,

2/ La vente sera assortie des conditions suivantes :

- l'acquéreur s'interdit de revendre le bien dans un délai de cinq ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de la ville de Strasbourg. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier. Cette obligation sera à la charge du premier acquéreur et à tout nouvel acquéreur en cas de vente ultérieure du bien immobilier dans ledit délai ;
- l'acquéreur prendra le bien vendu en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance, sans aucune garantie de la part du vendeur pour raison soit de l'état du sol et du sous-sol à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous le terrain, de mitoyenneté, d'erreur, d'omission dans la désignation du bien immobilier ou de la structure du bâtiment. La Ville ne garantit pas l'état structurel du bâtiment. L'acquéreur déclarera avoir visité les lieux et prendra le bien en l'état sous sa seule responsabilité et à ses frais.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et documents concourant à l'exécution des présentes.

Adopté

25 PRU QUARTIER ELSAU STRASBOURG : mise à disposition de locaux à titre gratuit à l'Association des Jeunes et Parents de l'Elsau (AJPE) - copropriété 15 rue Watteau - Strasbourg Elsau.

Le Conseil est appelé à approuver la mise à disposition à titre gratuit des locaux sis 15 rue Watteau à Strasbourg à l'Association Jeunes et Parents de l'Elsau pour l'exercice de ses activités socio-culturelles. Cette mise à disposition interviendra à compter de la notification à l'association de la signature du bail entre LOCUSEM et la ville de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer le contrat de prêt à usage relatif aux locaux sis 15 rue Watteau à Strasbourg avec l'Association des Jeunes et Parents de l'Elsau et dont le contenu est plus amplement exposé au rapport ;
- à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

Adopté

26 Attribution d'une subvention de projet à l'Université de Strasbourg dans le cadre de l'organisation de la conférence sur les Sciences de l'Atmosphère et de leurs Applications à la Qualité de l'Air (ASAAQ14).

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subvention de projet conforme aux objectifs de gestion de la Ville de Strasbourg pour un montant de 1 500 € à l'Université de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et décision d'attribution y afférent.

Adopté

27 Archipel 1 - attribution du lot 5 : désignation du promoteur.

Il est demandé au Conseil de désigner le groupement constitué par les sociétés Demathieu & Bard Immobilier / ADIM comme attributaire du lot 5 sur la base de l'offre remise à la Ville et ce au vu de l'avis unanime de la Commission d'aménagement Archipel-Wacken et des négociations menées, le tout plus amplement exposé dans les PV de commission et de négociation joints au rapport et que le Conseil s'approprie.

Il est également demandé au Conseil d'approuver le principe de la cession au profit du groupement sus-désigné des droits à construire liés au lot 5, pour un montant actuellement fixé à 4 300 000 € HT dans le cadre de l'offre remise.

En outre, le Conseil est appelé à prendre acte que ces montants, ainsi que les conditions de la cession devront être ajustés et précisés dans le cadre d'une prochaine délibération du Conseil municipal.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le groupement à présenter pour le 20 novembre 2017 les projets architecturaux au niveau esquisse élaborés par leurs équipes de maîtrise d'œuvre, pour être soumis à l'avis préalable de la Commission « Ad hoc » susmentionnées, et à l'approbation d'un prochain Conseil municipal et de charger le Maire ou son-sa représentant-e de prendre les mesures d'exécution de la délibération.

Adopté

28 Opération Archipel 2.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les principes directeurs du projet d'aménagement assignés à la réalisation de l'opération dénommée « Archipel 2 » plus amplement exposés au rapport de la délibération ;
- le lancement d'une concertation publique à compter du 15 novembre 2017 qui portera sur le programme et les objectifs de l'opération. Autour d'éléments structurants (parc public, sillon botanique,...), il s'agit de développer un quartier à forte mixité fonctionnelle et qualité environnementale, présentant une image et une ambition économique fortes.

Cette concertation se déroulera pendant au moins 45 jours et reposera sur les modalités suivantes:

- une diffusion d'informations dans la presse locale et une présentation du projet dans le bulletin municipal et sur le site internet de la collectivité;
- la mise à disposition du public d'un registre d'observation accompagné d'une note de présentation détaillée exposant les enjeux du projet ;
- une exposition au Centre Administratif pendant un mois ;
- l'organisation d'une réunion publique permettant de consulter les citoyens sur le projet et d'échanger avec eux à la date fixée par voie de presse.

Il est également demandé au Conseil d'adopter :

- le principe, le cas échéant, d'un déclassement anticipé des halls, bâtiments, terrains d'assiette et autres terrains attenants existants sur le site, conformément à l'article L2141-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques. Ce déclassement donnera lieu à une délibération motivée ultérieure dans les conditions fixées par le Code précité et qui fixera la date de la désaffectation ;
- et la démolition des superstructures qui interviendra après ces désaffectations.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer et conduire, au vu des conclusions de la concertation, la procédure de consultation visant à désigner, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la maîtrise d'œuvre qui se verra confier les missions permettant la réalisation et le suivi des travaux d'aménagement du futur Quartier Archipel 2, pour un montant d'honoraires estimé à 4.600.000 €TTC ;
- à lancer et conduire, le moment venu, la procédure de consultation visant à retenir les opérateurs et promoteurs auxquels la Ville sera amenée à céder les droits à construire, et qui réaliseront les projets immobiliers prévus au programme ;
- à signer un protocole d'accord confirmant l'engagement des parties sur la cession du lot 6 au Crédit Mutuel, en arrêtant entre elles les conditions de celle-ci,
- à engager toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la conclusion d'une promesse de vente et à lever toutes les conditions préalables permettant cette cession;
- à signer un protocole d'accord confirmant l'engagement des parties sur la cession du lot A à la Caisse d'Epargne, en arrêtant entre elles les conditions de celle-ci,
- à engager toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la conclusion d'une promesse de vente et à lever toutes les conditions préalables permettant cette cession;
- à engager toutes les études préalables et les diagnostics environnementaux nécessaires à la réalisation du présent projet ;
- à signer et à exécuter, postérieurement au bilan de la concertation, le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents et actes de procédure concourant à la mise en œuvre de la délibération et à la réalisation de l'opération.

Adopté

29 Attribution de la "Dotation Politique de la Ville" à la commune de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver

- le programme d'investissement suivant les modalités ci-avant exposées pour les projets suivants :
 - la rénovation des écoles (travaux été 2017) pour un coût d'opération de 383 k€ HT ;
 - la mise en sécurité de l'école maternelle Vauban pour un coût d'opération de 1,92 M€ HT ;
 - le stade de HautePierre rue Baden Powell pour un coût d'opération de 1,13 M€ HT ;
 - la remise en état du multisport de l'Elsau pour un coût d'opération de

- 8 254 € HT ;
- la reconversion du bâtiment B de l'école élémentaire du Conseil des XV pour un coût d'opération de 1,49 M€ HT ;
- l'installation d'un point d'eau dans le jardin partagé rue de la Rothau pour un coût d'opération de 14 612 € HT ;
- la demande de financement auprès de l'Etat de ces projets au titre de la Dotation Politique de la Ville pour un montant total de 3 153 429 € ;
- les projets suivants selon les modalités ci-avant exposées pour un coût total de fonctionnement de 261 573 € ;
 - les 50 ans du quartier de l'Elsau pour un coût de 20 000 € TTC ;
 - la fête du parc Schulmeister pour un coût de 22 828 € TTC ;
 - les semaines de l'égalité et de lutte contre les discriminations pour un coût de 118 745 € TTC ;
 - la résidence d'artistes de l'OPS au Neuhof pour un coût de 90 000 € TTC ;
 - l'action pédagogique d'accompagnement du projet de restructuration de l'avenue de Normandie pour un coût de 10 000 € TTC ;
- la demande de financement auprès de l'Etat de ces projets au titre de la Dotation Politique de la Ville pour un montant total de 261 573 €.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer avec l'Etat la convention attributive de la DPV 2017 ;
- à mettre en concurrence, à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux, et fournitures conformément au Code des marchés publics ;
- à signer les dossiers de demande d'autorisation du droit des sols nécessaires ;
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les subventions éligibles et à signer tous les documents en résultant.

Adopté

30 Programmation 2017 des actions soutenues au titre du Contrat de Ville - Troisième étape.

Il est demandé au Conseil de décider

- d'attribuer au titre de la **Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

Eveil Meinau « Citoyenneté »	6 000 €
CLCV UD 67 « Café des Habitants de l'Elsau » (300 €) « Café thématique des Habitants à Ampère » (300 €)	1 000 €

« Sensibilisation à l'environnement et à la citoyenneté » (400 €)	
CSC Neudorf « Les jeunes majeurs acteurs du futsal » (saison 2017-2018)	1 500 €
AFEV « Accompagnement individualisé à domicile » (21 000 €) « Mise en place de 15 colocations à projets solidaires sur la Meinau » (2 000 €)	23 000 €
Collège François Truffaut « Un parcours culturel : un tremplin vers l'excellence et la citoyenneté »	2 000 €
Contact et promotion « Action de socialisation et d'éducation à la protection de l'environnement avec un jardin pédagogique et des jardins partagés »	5 000 €
CSC Fossé des Treize « A travers l'objectif : un autre regard »	1 000 €
Maison de Santé de Hautepierre « Réaménagement participatif des espaces intérieurs et extérieurs de la MSH »	1 000 €
BECOZE « Entrer dans l'ère du post-équipement »	15 000 €
LUPOVINO « Mémoires du Polygone »	2 500 €
CEMEA Alsace « Réseaux sociaux et climat scolaire au collège Vauban »	3 000 €
Collège Hans Arp « Les atouts santé pour réussir au collège » (2 000 €) « Graines de lecteur » (600 €)	2 600 €
La Chapelle Rhénane « Young Arthur »	2 500 €
Vidéo les beaux jours « Le Quartier par mes yeux »	3 000 €
Théâtre du Potimarron « Nos malades se portent bien – théâtre forum »	12 000 €
Compagnie Mémoires Vives « Magic Dream »	15 000 €
Art Puissance Art « Elec'Art »	3 000 €
CSC Meinau « Education à l'image par la pratique vidéo »	1 250 €

Ces propositions représentent une somme totale de **100 350 €**.

- d'attribuer au titre de la **Direction des Sports**, les subventions suivantes :

ASPTT « B'Hand de filles »	1 000 €
Club sportif de Hautepierre « Découverte sportive près de chez soi »	500 €
Association Sportive Solidarité Jeunesse 67 « La boxe pour tous »	1 000 €

Ces propositions représentent une somme totale de **2 500 €**.

- d'attribuer au titre de la **Direction de la Culture**, les subventions suivantes :

Ligue de l'Enseignement « La collection ethnographique de l'Université de Strasbourg : c'est mon patrimoine ! »	1 000 €
Ballade « Orchestre sans papiers : Miracle à l'E.R.P.D. »	2 500 €
BECOZE « Entrer dans l'ère du post-équipement »	5 000 €
Association Répliques « Les ateliers de l'image »	1 500 €
Compagnie Mémoires Vives « Carnets de voyages »	3 000 €
Vidéo les beaux jours « Le Quartier par mes yeux »	7 000 €
Horizome « Culture et créativité – Voix de quartier»	8 000 €

Ces propositions représentent une somme totale de **28 000 €**.

- d'attribuer au titre de la **Direction des Solidarités et de la Santé**, les subventions suivantes :

Les Disciples « Un foyer dans la Cité : Ateliers socio-linguistiques, lire et écrire	750 €
Collège Lezay Marnésia « Accueillir, accompagner les parents ne maîtrisant pas la langue française »	3 000 €
CSC Meinau « S'inscrire durablement dans la société française par l'apprentissage du français à visée sociale, culturelle et citoyenne »	5 000 €

Ces propositions représentent la somme totale de **8 750 €**.

Université de Strasbourg « Recherche action sur l'obésité dans les QPV »	5 000 €
--	----------------

La proposition représente la somme totale de **5 000 €**.

- d'attribuer au titre de la **Mission droits des femmes et égalité de genres**, la subvention suivante :

Femmes d'ici et d'ailleurs « Soutien à la parentalité – valoriser, encourager et soutenir femmes et jeunes filles »	2 000 €
---	----------------

La proposition représente la somme totale de **2 000 €**.

- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Animation Urbaine, Service vie associative** les subventions suivantes :

CSC Montagne Verte « Montagne Verte Plage »	3 000 €
CSC Cronembourg « Le monde autrement »	1 500 €
CSC Elsau « Animations de rue à l'Elsau »	3 000 €

Ces propositions représentent une somme totale de **7 500 €**.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions de financement associant les acteurs et les financeurs des projets ou tout document concourant à la bonne exécution de ceux-ci.

Adopté

31 Acquisition en l'état futur d'achèvement par la Ville de Strasbourg auprès de la société Habitation Moderne, de locaux destinés à de la restauration scolaire et à des locaux associatifs pour le groupe scolaire Marcelle Cahn situé dans la ZAC des Poteries à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'acquisition en l'état futur d'achèvement par la Ville de Strasbourg auprès de Habitation Moderne, et conformément à l'article 30-I° 3° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, d'un ou plusieurs volume(s) aménagés dans un ensemble immobilier

d'une surface de plancher de 6.829m² qui comprendra notamment à son achèvement un restaurant scolaire, des locaux associatifs et des locaux techniques,

- la désignation et les caractéristiques techniques de ce (ou ces) volume(s) devront être conforme(s) :
 - aux plans des niveaux rez-de-chaussée et sous-sol établis en date du 26 avril 2017,
 - à la notice descriptive établie sur dix-sept (17) pages en date du 27 avril 2017,
 - au document dénommé Fiches espaces.

Le tout permettant la réalisation au profit de la Ville de Strasbourg d'un restaurant scolaire d'une surface utile d'environ 860 m², de locaux associatifs d'une surface utile d'environ 280 m² et des locaux techniques en rez-de-chaussée et sous-sol nécessaires à l'exploitation du restaurant scolaire et des locaux associatifs d'une surface de 275 m² environ.

Etant ici précisé que le prix de vente a été établi en fonction des surfaces utiles ci-dessus calculée conformément aux dispositions de l'article R112-2 du Code de l'Urbanisme ;

- qu'en cas de variation de la surface utile de deux pour cent (2 %) à la baisse, le prix de vente variera dans les mêmes proportions à la baisse ;
- qu'en cas de variation de la surface utile de moins de deux pour cent (2 %) à la baisse, le prix de vente ci-dessus demeurera inchangé ;
- qu'en cas de variation de la surface utile à la hausse, le prix de vente ci-dessus demeurera inchangé ;

ce (ou ces) volume(s) à détacher des parcelles situées :

Commune de Strasbourg

Lieudit rue Cerf Berr

Cadastrées :

- Section OD n°466/1 d'une contenance de 21 ares,
- Section OE n°588/1 d'une contenance de 19 ares 54 centiares.

La vente en l'état futur d'achèvement interviendra moyennant un prix de 3.850.470 € HT, TVA en sus à la charge de l'acquéreur.

Cette acquisition se fera notamment aux conditions suivantes :

- elle interviendra dans le cadre d'un contrat de vente en l'état futur d'achèvement devant être régularisée au plus tard le 15 décembre 2017.

L'acte précisera que :

- les biens seront livrés aménagés et équipés conformément à :
 - . la notice descriptive établie sur dix-sept (17) pages, en date du 27 avril 2017,
 - . au document « Fiches Espaces»,
 - . et aux plans de niveaux (rez-de-chaussée et sous-sol) en date du 26 avril 2017.
- l'acquisition interviendra moyennant le prix de 3.850.470,00 € HT, TVA en sus à la charge de l'acquéreur,

- le prix de vente sera stipulé payable en fonction de l'état d'avancement des travaux suivant échéancier ci-après arrêté :
 - 30 % à la signature de l'acte de vente en l'état futur d'achèvement, soit la somme de 1 155 141 € HT,
 - 25 % à l'achèvement de la dalle haute RDC, soit la somme de 962 617,50 € HT,
 - 15 % à la mise hors d'air soit la somme de 577.570,50 € HT,
 - 20 % au cloisonnement soit la somme de 770.094,00 € HT,
 - 5 % à l'achèvement soit la somme de 192.523,50 € HT,
 - 3 % à la livraison soit la somme de 115.514,10 € HT,
 - 2 % à la levée des réserves soit la somme de 77.009,40 € HT.

La réalisation des événements dont dépend l'exigibilité des fractions du prix stipulées payables à terme seront valablement justifiées à la collectivité par la notification qui devra lui être adressée de l'appel de fonds correspondant à un état d'avancement des travaux et auquel sera obligatoirement joint l'attestation du maître d'œuvre de l'opération. Chacune de ces fractions de prix devra être payée dans les 30 jours de la notification correspondante.

Toute somme formant partie du prix qui ne serait pas payée au plus tard 30 jours après réception de l'attestation d'avancement des travaux relative à la partie du prix y relative serait, de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, passible d'un intérêt de zéro virgule soixante (0,60%) par mois de retard, calculée prorata temporis.

La société Habitation Moderne s'oblige à mener les travaux de telle manière que les ouvrages et les éléments d'équipement et d'aménagement nécessaires à l'utilisation des biens vendus soient achevés et livrés au plus tard courant avril 2019, et dans le respect des règles de sécurité si le chantier n'était pas finalisé pour le reste du bâtiment, sauf survenance d'un cas de force majeure ou d'une cause légitime de suspension du délai de livraison.

En cas de retard dans la mise à disposition des locaux, la collectivité aura droit à une indemnité forfaitairement fixée, à titre de stipulation de pénalité, à la somme de 2 925 € par jour de retard, sauf survenance de l'une des causes légitimes de suspension énumérées ci-après.

Seront exclusivement considérées comme des causes légitimes de suspension du délai de livraison :

- les intempéries au sens de la réglementation des travaux sur les chantiers de bâtiment pendant lesquelles le travail aura été arrêté et qui auront fait l'objet d'une déclaration visée par le Maître d'œuvre et dont une copie sera remise à l'ACQUÉREUR et assortie des justifications provenant de la station météo la plus proche,
- la grève générale affectant le chantier ou les fournisseurs,
- les injonctions administratives ou judiciaires de suspendre ou arrêter les travaux (à moins que lesdites injonctions ne soient fondées sur des fautes ou négligences imputables au VENDEUR),
- les troubles résultant d'hostilités, révolutions, cataclysmes.
- l'admission au régime du règlement judiciaire, du redressement judiciaire, de la

liquidation judiciaire ou la déconfiture des ou de l'une des entreprises (entreprise ou prestataire intellectuel) intervenant pour le compte de Habitation Moderne.

S'il survenait un cas de force majeure ou une cause légitime de suspension des délais de livraison, l'époque prévue pour la livraison serait différée d'un temps égal à celui pendant lequel l'événement considéré aurait mis obstacle à la poursuite des travaux. L'existence d'un cas de force majeure ou cause légitime de suspension du délai de livraison sera valablement justifiée par Habitation Moderne à la Ville de Strasbourg sur production adressée par recommandée avec accusé de réception d'une attestation du maître d'œuvre de l'opération.

Les biens seront vendus libres de toute inscription, publications ou mentions grevant l'immeuble du chef de la société Habitation Moderne, ou des précédents propriétaires, à l'exception des éventuelles servitudes nécessaires à la bonne réalisation de l'opération de construction.

Enfin, les locaux devant accueillir du public, les biens devront, en termes de sécurité incendie, respectés à la livraison la réglementation relative aux Etablissements recevant du public.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à :

- signer tout acte en relation avec la présente opération, et notamment le contrat de vente en l'état futur d'achèvement, précédé - le cas échéant - d'un contrat de réservation, portant sur le(s) volume(s) cédé(s) dont le paiement aura lieu dans les conditions visées à l'acte de vente à venir,
- signer, le cas échéant, tout avenant portant sur des prescriptions spécifiques expressément demandés par la Ville de Strasbourg et accepté par Habitation Moderne dans la limite de la dépense budgétisée,
- signer tout acte ou document concourant à la bonne mise en œuvre de la délibération et de façon générale à faire le nécessaire.

Adopté

32 Secteur Carmélites - rue Saint-Urbain à Strasbourg-Neudorf : Vente et avis de la ville de Strasbourg préalablement à la vente par l'Eurométropole de Strasbourg (avis Chevènement - article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales) d'une emprise foncière située à Strasbourg-Neudorf (67100) au coin de la rue des Carmélites, de la Rue Saint-Urbain et de la Route du Rhin au profit de l'association HABITAT HUMANISME.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente au profit de l'association HABITAT HUMANISME, de la Foncière HABITAT HUMANISME (ou toute autre personne physique ou morale substituée dans ses droits et obligations à titre gratuit), de la parcelle propriété de la ville de Strasbourg et cadastrée :

Ville de Strasbourg - Lieudit Route du Rhin
Section DT n° 539 d'une contenance cadastrale de 8 ares 61 centiares

Moyennant le prix 202.168,00€ HT TVA éventuelle au taux légal en vigueur en sus. Les frais d'acte et émoluments du Notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

L'insertion dans l'acte, outre des conditions générales, des conditions particulières de vente suivantes :

- d'une clause stipulant, en cas de signature d'une promesse de vente, le versement d'un acompte de 5% du prix de vente HT biens vendus sera versé au vendeur le jour de la signature de ladite promesse. En cas de non-réalisation de la vente définitive en raison d'une défaillance ou du silence de l'association HABITAT HUMANISME, de la Foncière HABITAT HUMANISME (ou de son ayant droit), cet acompte restera acquis par le vendeur. En cas de réalisation de la vente ce montant s'imputera purement et simplement à due concurrence du prix de vente ;
- d'une clause stipulant que l'acquéreur s'obligera à solliciter l'agrément écrit du vendeur en cas de dépassement de la surface de plancher prévue au permis de construire (soit 2.143 m²). En cas de dépassement de plus de 5% de la surface de plancher prévue au permis de construire, celui-ci fera l'objet de l'application d'une clause pénale à hauteur de 200€ HT (deux-cents euros) par m² de surface de plancher supplémentaire construit. L'acquéreur donnera au vendeur tous pouvoirs à l'effet de contrôler ledit projet ;
- d'une clause d'interdiction de revendre la parcelle vendue sans accord préalable de la ville de Strasbourg pendant une durée de 4 ans à compter de la signature de l'acte authentique constatant la vente, garantie par une restriction au droit de disposer qui sera inscrite au Livre Foncier ;
- d'une clause résolutoire liée au démarrage des travaux de construction à intervenir au plus tard dans un délai de 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente. Par démarrage significatif, il convient d'entendre la réalisation complète des fondations ;
- d'une clause stipulant que l'acquéreur prendra les biens en l'état, sans garantie, notamment au niveau l'état du sol et du sous-sol, dans la mesure où il a pu mener toutes les investigations qu'il jugeait nécessaire et utile.

L'acte de vente devra être signé dans un délai maximum de 5 mois à compter des délibérations, à défaut une astreinte de 50€ HT par jour de retard sera due par l'acquéreur au profit du vendeur,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à :

- signer, le cas échéant, la promesse de vente et percevoir le montant du dépôt de garantie ;
- signer la vente à intervenir ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération moyennant un prix de 202.168,00 € HT TVA éventuelle aux taux légal en vigueur en sus. Les frais d'acte et émoluments du Notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur. Le versement du montant du prix de vente aura lieu selon les modalités prévues à l'acte de vente ;
- percevoir le montant du prix de vente ;
- percevoir, le cas échéant, le paiement de toute charge, taxe, impôt payé

- forfaitairement et / ou par anticipation et dû au prorata temporis par l'acquéreur au profit du vendeur du fait de la signature de l'acte de vente ;
- percevoir, de manière générale, toute somme due du fait de la réalisation de la vente ;
 - de façon générale, signer tout acte ou document concourant à la bonne mise en œuvre de la délibération.

Au vu de l'article L.5211-57 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil de donner un avis favorable au projet de transaction de l'Eurométropole de Strasbourg suivant :

La vente par l'Eurométropole de Strasbourg au profit de l'association HABITAT HUMANISME, de la FONCIERE HABITAT HUMANISME (ou toute de Société substituée dans ses droits et obligations à titre gratuit) de la parcelle dont elle est propriétaire et cadastrée :

Ville de Strasbourg - Lieudit Rue Saint-Urbain
Section DT n° 537 d'une contenance cadastrale de 5 ares 08 centiares

Moyennant le prix de 119 278 € HT TVA éventuelle au taux légal en vigueur en sus. Les frais d'acte et émoluments du Notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

L'insertion dans l'acte, outre des conditions générales, des conditions particulières suivantes :

- d'une clause stipulant, le cas échéant, le versement d'un acompte de 5% du prix de vente HT biens vendus sera versé au vendeur le jour de la signature de la promesse de vente. En cas de non-réalisation de la vente définitive en raison d'une défaillance ou du silence de l'association HABITAT HUMANISME, de la Foncière HABITAT HUMANISME (ou de son ayant droit), cet acompte restera acquis par le vendeur. En cas de réalisation de la vente ce montant s'imputera purement et simplement à due concurrence du prix de vente ;
- d'une clause stipulant que l'acquéreur s'obligera à solliciter l'agrément écrit du vendeur en cas de dépassement de la surface de plancher prévue au permis de construire (soit 2.143 m²). En cas de dépassement de plus de 5% de la surface de plancher prévue au permis de construire, celui-ci fera l'objet de l'application d'une clause pénale à hauteur de 200€ HT (deux-cents euros) par m² de surface de plancher supplémentaire construit. L'acquéreur donnera au vendeur tous pouvoirs à l'effet de contrôler ledit projet ;
- d'une clause d'interdiction de revendre la parcelle vendue sans accord préalable de l'Eurométropole de Strasbourg pendant une durée de 4 ans à compter de la signature de l'acte authentique constatant la vente, garantie par une restriction au droit de disposer qui sera inscrite au Livre Foncier ;
- d'une clause résolutoire liée au démarrage des travaux de construction à intervenir au plus tard dans un délai de 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente. Par démarrage significatif, il convient d'entendre la réalisation complète des fondations ;
- d'une clause stipulant que l'acquéreur prendra les biens en l'état, sans garantie, notamment au niveau l'état du sol et du sous-sol, dans la mesure où il a pu mener

toutes les investigations qu'il jugeait nécessaire et utile.

L'acte de vente devra être signé dans un délai maximum de 5 mois à compter des délibérations, à défaut une astreinte de 50 € HT par jour de retard sera due par l'acquéreur au profit du vendeur.

Adopté

33 Mainlevée de droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg grevant le bien immobilier sis 1 rue Ignace Pleyel à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la mainlevée du droit à résolution de la vente inscrit au profit de la ville de Strasbourg, garantissant notamment :

- l'obligation de construire d'une part une maison d'habitation conforme au permis de construire ainsi qu'aux plan et programme du lotissement approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Alsace le 16 décembre 1950, d'autre part, une clôture en mitoyenneté de la propriété,
- l'interdiction d'installer un restaurant, un commerce ou un atelier, grevant la parcelles cadastrée :

Commune de Strasbourg - Banlieue de Strasbourg-Neudorf
Section HB n°208/47, lieudit «Rue Ignace Pleyel », de 4,32 ares.

Les droits et obligations garantis par ces droits ayant été respectés à ce jour.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte à intervenir pour l'exécution des présentes et à consentir la radiation de ce droit au Livre Foncier en tant qu'il grève l'immeuble ci-dessus désigné.

Adopté

34 Avis portant sur la déclaration de projet relative à l'extension Ouest de la ligne « F » du réseau de tramway de l'agglomération strasbourgeoise depuis le centre ville de Strasbourg vers le quartier de Koenigshoffen jusqu'à la station « Comtes » préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet par arrêté préfectoral : avis du Conseil municipal - art L5211-57 du CGCT.

Il est demandé au Conseil d'exprimer un avis favorable :

- sur le caractère d'intérêt général du projet d'extension prolongement « Ouest » de la ligne « F » du réseau de tramway de l'agglomération strasbourgeoise depuis le centre-ville de Strasbourg vers le quartier de Koenigshoffen jusqu'à l'allée des Comtes, dûment justifié par la déclaration de projet ;

- sur la décision qui sera soumise au Conseil de l'Eurométropole concernant la levée de la réserve et la prise en compte des trois recommandations formulées par la commission d'enquête dans son rapport du 20 juillet 2017 :
 - et de lever la réserve de la commission d'enquête, à savoir :
1. « La commission d'enquête demande qu'un engagement ferme et définitif soit pris sur la réalisation de la phase 2, dont les travaux devront démarrer au plus tôt ».

Décision de l'Eurométropole :

L'Eurométropole prend l'engagement de réaliser la phase 2 avec l'objectif d'une mise en service à l'horizon 2025 et décide dès à présent de lancer une consultation de bureaux d'ingénierie pour la production des études de définition relatives à cette deuxième phase

- de donner suite aux trois recommandations de la commission d'enquête, par la :
1. « Mise en place temporaire de gardiens "Cityveille" aux heures de pointes pour accompagner le changement lié au dévoiement de la ligne F, et ce, aux stations d'intermodalité très fréquentées "Elsau" et "Montagne Verte", dans le but de faciliter l'accès à bord des usagers, et permettre un remplissage optimal des rames ».

Décision de l'Eurométropole :

L'Eurométropole s'engage à mettre les moyens nécessaires pour accompagner les usagers du réseau de transport dans le cadre des modifications à apporter au réseau avec le dévoiement de la ligne F à la Station Faubourg National en direction de Koenigshoffen. Cela se traduira dès la mise en service par du personnel affecté aux stations particulièrement concernées et un dispositif de communication et d'information adapté.

2. « Mise en place de rames Citadis 45 mètres, 4 caisses, 6 personnes au m², capacité 400 places dont 64 assises et 336 places debout aux heures de pointe sur la ligne B, et ce, dès la suppression de la ligne F terminus station "Elsau" ».

Décision de l'Eurométropole :

Bien que la commission d'enquête ait relevé elle-même que des réserves de capacité pouvaient exister sur la ligne B, l'Eurométropole s'engage à répondre positivement à cette recommandation par l'affectation dès la mise en service de rames 4 caisses de capacité équivalente.

3. « Mise en place d'une signalétique, identifiant clairement le parcours piétons Gare SNCF Ő station "Faubourg National" ».

Décision de l'Eurométropole :

L'Eurométropole prend l'engagement de mettre en place une signalétique entre la Gare centrale et en particulier depuis la verrière jusqu'à la Station Faubourg National pour faciliter le parcours des piétons, usagers des lignes B et F.

- sur la déclaration de projet et son annexe (projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 septembre 2017) au vu du rapport présenté ci-dessus dont le conseil s'approprie le contenu ;
- sur la poursuite des acquisitions, à l'amiable, ou par voie d'expropriation si nécessaire, des emprises nécessaires au projet.

Adopté

35 Délégation de service public relative au stationnement payant sur voirie - choix de l'exploitant.

Le Conseil est appelé à approuver :

- le choix de la société Indigo Infra pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2018,
- le contrat de délégation de service public à conclure avec la société Indigo Infra,
- la convention spécifique relative à la mise en œuvre de la phase exécutoire du FPS, à conclure entre l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions et la ville de Strasbourg,
- le projet de convention de mandat, à conclure avec la société Indigo Infra, pour l'encaissement des recettes de stationnement pour le compte de la Ville,
- le déclassement et la désaffectation en vue de leur cession à la société Indigo Infra, de 268 horodateurs, biens du domaine public de la Ville, implantés actuellement dans le périmètre payant,
- la cession de 268 horodateurs à la société Indigo Infra, au prix unitaire de 500 € HT.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

- l'autorité responsable de la personne publique délégante au titre de l'article L1411-1 du CGCT, à signer le contrat de délégation de service public ainsi approuvé avec la société Indigo Infra et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant,
- le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention spécifique relative à la mise en œuvre de la phase exécutoire du FPS avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions et tous les documents y afférents, et à faire exécuter tous les actes en découlant,
- le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de mandat relative à l'encaissement des recettes de stationnement par le délégataire pour le compte de la

Ville, et tous les documents y afférents, et à faire exécuter tous les actes en découlant,

- le Maire ou son-sa représentant-e à procéder aux opérations de déclassement et de désaffectation de et à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération et à faire exécuter tous les actes en découlant,
- le Maire ou son-sa représentant-e à procéder aux opérations de cession des 268 horodateurs à la société Indigo Infra, au prix unitaire de 500 € HT, à et signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération et à faire exécuter tous les actes en découlant,

Il est en outre demandé au Conseil de fixer à compter du 1^{er} janvier 2018, le montant des redevances de stationnement sur voirie ainsi qu'à charger le Maire ou son-sa représentant-e de prendre toutes les mesures réglementaires applicables, notamment concernant les modalités d'organisation et de fonctionnement du service du stationnement payant sur voirie.

Adopté

36 Recapitalisation de la SCIC Autotrement en vue du lancement de la deuxième phase du projet d'autopartage en freefloating Yea! : entrée de la ville de Strasbourg au capital de la SCIC Auto'trement à hauteur de 60 000 € et autorisation par la Ville de Strasbourg de la prise de participation par la SEM PARCUS dans le capital de la SCIC Autotrement à hauteur de 20 000 €.

Le Conseil est appelé à approuver l'augmentation de la prise de participation par la SEM PARCUS dans le capital de la SCIC Autotrement de 5 000 à 25 000 €, par apport en numéraires de 20 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous actes concourant à l'exécution des présentes et les représentants permanents de la ville de Strasbourg au conseil d'administration de la SEM PARCUS à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution des présentes.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à désigner M. Jean-Baptiste Gernet pour représenter la ville de Strasbourg au sein du collège des « institutions publiques et/ou d'intérêt général », de la SCIC Autotrement.

Adopté

37 Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels : conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commande (éventuellement reconductibles trois fois) pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services. Signature de groupements de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver, sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services, éventuellement reconductibles pour la Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels :

Objet du marché	Montant Minimum €HT / AN	Montant Maximum €HT / AN
Prestations de broyage		
Lot 1 : Prestations de broyage de déchets végétaux pour le service des espaces verts et de nature et autres services de la Ville de Strasbourg	5 000	30 000
Lot 2 : Prestations de broyage de déchets végétaux dans les jardins familiaux de la Ville de Strasbourg	20 000	50 000
Lot 3 : Dégagement et création de cloisonnements forestiers dans les forêts de montagne	1 000	25 000
Lot 4 : Dégagement et création de cloisonnements forestiers dans la forêt de plaine	1 000	12 500
Prestations de maintenance des aires collectives de jeux		
Lot 1 : Fourniture, pose, réparation d'équipements ludiques et mise en œuvre de sols amortissant pour le service des espaces verts et de nature	150 000	500 000
Lot 2 : Fourniture, pose, réparation d'équipements ludiques et mise en œuvre de sols amortissant – autres services	150 000	500 000
Lot 3 : Prestations d'entretien et de nettoyage des aires et équipements de jeux	2 000	100 000
Prestations de contrôle des aires de jeux collectives et sportives en accès libre	15 000	60 000
Prestations de forage de puits et d'arrosage automatique		
Lot 1 : Prestations de forage de puits	25 000	150 000

Objet du marché	Montant Minimum €HT / AN	Montant Maximum €HT / AN
Lot 2 : Maintenance du système d'arrosage intégré	25 000	200 000
Groupement de commandes pour les lots 1 et 2 Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg. Coordonnateur : Ville de Strasbourg Prestations de métallerie Lot 1 : Espaces verts urbains Lot 2 : Espaces sportifs Lot 3 : Espaces naturels Lot 4 : Jardins familiaux	160 000 80 000 5 000 100 000	405 000 200 000 30 000 650 00
Prestations de débardage Lot 1 : Forêt du Hohwald Lot 2 : Forêt de l'Oedenwald Lot 3 : Forêts du Herrenwald et péri-urbaines	10 000 6 000 250	70 000 50 000 30 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Fourniture et mise en œuvre signalisation horizontale et verticale	500	200 000
Fourniture armoires de commande et système de régulation et variation de tension	20 000	120 000
Fourniture kits led, détecteur	1 500	150 000
Entretien de l'éclairage du parking du Zénith Europe Strasbourg	10 000	70 000
Fourniture vis anti vandalisme	150	15 000
Contrôle de résistance et de stabilité des mâts d'éclairage public	10 000	200 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg pour les 4 lots Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Confection, fourniture et pose de différents types de garde-corps pour les ouvrages d'art sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg Lot 1 : Type S8 et similaires Lot 2 : Type « ponts et quais » et assimilés Lot 3 : Type chêne à ossature métallique Lot 4 : Fourniture et pose de remplissages de garde-corps et autres éléments de sécurité en câbles et filets inox	1 000 1 000 1 000 1 000	25 000 50 000 75 000 25 000
Groupement de commandes Eurométropole de	1 000	20 000

Objet du marché	Montant Minimum €HT / AN	Montant Maximum €HT / AN
Strasbourg / Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Sondages géotechniques de reconnaissance, essais et études des sous-sols avec missions connexes pour les ouvrages d'art sur le territoire de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg		
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Assistance à maîtrise d'ouvrage accessibilité voirie et espaces publics sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg	1 000	50 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études de faisabilité pour les opérations d'aménagement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg	1 000	50 000
Etude de stationnement voirie	1 000	20 000

Il est également demandé au Conseil de décider :

- d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la ville de Strasbourg.
- de créer le groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (coordonnateur ville de Strasbourg) pour les marchés de : Prestations de métallerie (3 lots).
- de créer les groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les marchés de :
 - fourniture et mise en œuvre signalisation horizontale et verticale,
 - confection, fourniture et pose de différents types de garde-corps pour les ouvrages d'art sur le territoire de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg (4 lots),
 - sondages géotechniques de reconnaissance, essais et études des sous-sols avec missions connexes pour les ouvrages d'art sur le territoire de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg,
 - assistance à maîtrise d'ouvrage accessibilité voirie et espaces publics sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg,
 - assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études de faisabilité pour les opérations d'aménagement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer les conventions constitutives de groupements de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant ainsi que les avenants et tout autre document relatif aux marchés en phase d'exécution,
- à exécuter les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant pour la Ville de Strasbourg.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

38 Attribution de subventions pour le commerce et l'artisanat.

Il est demandé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2017 :

Les enseignes de Koenigshoffen	2 000 €
L'Il Rive Gauche	1 000 €
Vraibourg	3 000 €
TOTAL	6 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires : conventions, arrêtés et avenants.

Adopté

39 Attribution d'une subvention à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région pour la rénovation de son bureau d'accueil.

Le Conseil est appelé à approuver le versement par la Ville de Strasbourg d'une subvention d'investissement de 25 900 € à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région pour la rénovation globale du bureau d'accueil situé au 17 place de la Cathédrale.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération, dont notamment la convention financière.

Adopté

40 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Le Conseil est appelé à approuver :

Pour le Pôle coopération décentralisée et jumelages :

- le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association sportive de la Musau,
- le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association Le Faubourg,
- le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Chemins du dedans,

Pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 35 000 € à l'association Events 4 Live,
- le versement d'une subvention de 2 500 € au Comité Français de l'Union Paneuropéenne,
- le versement d'une subvention de 10 000 € à la Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'Homme.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

41 Adhésion de la ville de Strasbourg au Mouvement des villes contre la peine de mort.

Le Conseil est appelé à approuver l'adhésion de la ville de Strasbourg à l'initiative « Villes pour la Vie / Villes contre la peine de mort » et à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents et convention afférents à ces décisions.

Adopté

42 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association des Habitants du Quartier Gare – AHQG	3 000 €
Association pour la création de l'Institut Européen d'Ethique Alimentaire	40 000 €
Association Côté Artistik	7 000 €
Centre Social et Culturel de la Meinau	3 000 €
Association Fa mi langues	1 400 €

Ferme Educative de la Ganzau	700 €
------------------------------	-------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

43 Aide d'urgence pour les territoires des Antilles touchés par les ouragans «Irma»et « Maria »

Il est demandé au Conseil d'allouer à la délégation départementale du Bas-Rhin de la Croix rouge française une aide d'urgence d'un montant de 15 000 € pour son action en faveur des populations des îles des Antilles touchées par les ouragans « Irma » et « Maria ».

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention afférente.

Adopté

44 Attribution de subventions aux associations d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et de suivi de femmes.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions d'un montant de :

- 15 200 € à Sos femmes solidarité,
- 15 000 € au Mouvement Français du Planning Familial,
- 26 000 € au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF),
- 1 000 € à l'association Osez le féminisme 67 !,
- 500 € à l'association C(h)oeur Olympe.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

45 Attribution de subventions aux associations socioculturelles.

Le Conseil est appelé à approuver :

1. l'allocation de subventions de fonctionnement :

A. Allocation d'une deuxième tranche de subvention de fonctionnement aux Centres socioculturels :

Association du centre social et culturel de l'Elsau	100 200 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – le Galet	99 300 €
Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	74 700 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	139 700 €
Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	115 100 €
Association du centre socio-culturel de Neudorf	98 800 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	224 400 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	26 400 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	25 600 €
Association Lupovino	22 000 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	102 500 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	138 300 €
ARES - Association des Résidents de l'Esplanade de Strasbourg	116 600 €
CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	45 800 €

B. Allocation d'une deuxième tranche de subvention de fonctionnement aux associations socioculturelles :

Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	4 100 €
Association AMI de HautePierre (Action - Médiation - Insertion)	20 300 €
Association Gospel Kids	11 600 €
Maison des jeux de Strasbourg	6 800 €
Association Les Disciples	8 400 €
Association d'Education populaire St Ignace	47 900 €
Organisation populaire des activités de loisirs - OPAL	39 300 €
Association l'Eveil Meinau	12 500 €
Maison des Potes de Strasbourg	7 700 €
Garderie-Restaurant la Clé des Champs – Centre de loisirs et d'animation éducatifs	50 200 €
CEMEA Alsace - Association Régionale d'Alsace des Centres d'entraînement aux méthodes d'Education Active	4 500 €
Association migration solidarité et échanges pour le Développement – AMSED	10 800 €
ASTU – Actions citoyennes interculturelles	25 300 €
Association les Bateliers	31 800 €

Association de gestion de la Maison des Associations	77 500 €
Association Porte Ouverte	39 500 €
Centre culturel et Social Rotterdam	44 200 €

C. Allocation de subventions pour projet à des associations socioculturelles :

CPCA Alsace - SARA	4 000 €
--------------------	---------

2. l'allocation de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse :

Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	16 500 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	11 100 €
Association d'Education Populaire Saint Ignace	10 500 €
Association du centre social et culturel du Neuhof (Ludothèque)	10 700 €
Association Je joue, je vis – Ludothèque de la Meinau	13 100 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	52 000 €
Association Cardek centre socioculturel de la Krutenau	26 300 €

3. l'allocation de subventions pour l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement péri et extra-scolaires :

La Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes	25 400 €
--	----------

4. l'attribution de subventions pour les activités encadrées par des bénévoles

Scouts et guides de France	16 416 €
Guides et scouts d'Europe	5 436 €
Action Catholique des Enfants	432 €
Association de Jeunesse « Joie de Vivre »	828 €
Eclaireuses Eclaireurs de France	360 €
Mouvement Eucharistique des Jeunes	2 088 €
TOTAL	25 560 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions, à solliciter la participation de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Adopté

46 Renouvellement des Conventions pluriannuelles d'Objectifs sur la période 2017 - 2020 entre la ville de Strasbourg et les Centres Socio Culturels (CSC) et Espaces de Vie Sociale (EVS) et mise en place d'une démarche d'évaluation partagée interfinanceurs.

Le Conseil est appelé à approuver :

- l'engagement de la ville de Strasbourg dans la démarche d'évaluation partagée de l'action menée par les Centres socioculturels et Espaces de Vie sociales aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- les Conventions Pluri annuelles d'Objectifs 2017 – 2020 conclues entre la Ville de Strasbourg et les associations socioculturelles suivantes :
 - Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet,
 - Association AMI de HautePierre - Action – Médiation – Insertion,
 - Association du centre social et culturel de la Montagne Verte,
 - Association du centre social et culturel de l'Elsau,
 - Association populaire Joie et santé Koenigshoffen,
 - Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale,
 - Association de Gestion de la Maison des Associations.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions et tout document y afférent.

Adopté

47 Soutien à diverses actions de prévention inscrites au Contrat Intercommunal de Prévention et Sécurité de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver l'allocation des subventions suivantes :

- au titre des associations soutenues par le service prévention urbaine

Association VIL.A.JE - (solde subvention de fonctionnement)	25 764 €
Association LUPOVINO	3 000 €
Centre de Loisirs de la Jeunesse (CLJ)	35 000 €
Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVDP)	1 500 €

- au titre du dispositif Ville Vie Vacances – Vacances deuxième semestre 2017

Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen	2 800 €
Association Jeunes Equipes d'Education Populaire JEEP	2 950 €
Association Sportive Elsau Portugais	400 €
Association Action Médiation Insertion de HautePierre	3 850 €

Centre de Loisirs et de la Jeunesse	8 000 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet	600 €
Association Mistral-Est	2 000 €
Association Maison des Potes	1 500 €
Wonder Wiz'art	1 200 €
Centre international de rencontres artistiques	800 €
Association les Disciples	3 700 €
Association L'Eveil Meinau	2 600 €
Association du centre social et culturel du Neudorf	800 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	1 000 €
Les Petits Débrouillards du Grand Est	600 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	1 200 €
SCOP Artenréel	600 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	4 600 €
Association Lupovino	2 800 €
Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte	2 000 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	5 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés relatifs à ces subventions.

Adopté

48 Mise en accessibilité, mise aux normes et restructuration du CSC et du multi-accueil de l'Elsau à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la réalisation du projet de mise aux normes, mise en accessibilité et restructuration du CSC Elsau et du multi-accueil de l'Elsau pour un montant de 2 000 000 € TTC, conformément au programme.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e

- à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des Marchés Publics ;
- à signer les dossiers de demandes de démolir et permis de construire ;
- à solliciter les participations aux subventions et mécénats qui pourront être mis en œuvre et à signer tous les documents en résultant.

Adopté

49 Nettoyage et remplacement du sable des bacs à sable et sautoirs des écoles primaires et des aires de jeux du service des sports et des espaces verts de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver :

Lot 1

- le nettoyage mécanique du sable pour un montant annuel estimatif minimum de 4 000 € TTC à 35 000 € TTC maximum.
- que les prestations seront réalisées par l'intermédiaire d'accord cadre à émission de bons de commande.
- que ce marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de la notification et renouvelable trois fois par période successive d'un an.

Lot 2

- le remplacement du sable pour un montant annuel estimatif minimum de 15 000 € TTC à 50 000 € TTC maximum.
- que les prestations seront réalisées par l'intermédiaire d'accord cadre à émission de bons de commande.
- que ce marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de la notification et renouvelable trois fois par période successive d'un an.

Le Conseil est également appelé à autoriser :

- le Maire ou son représentant à mettre en concurrence les fournitures et prestations ci-dessus ;
- le Maire ou son représentant à signer les marchés et contrats y relatifs.

Adopté

50 Renouvellement d'un marché de prestations de nettoyage des locaux dans des établissements petite enfance.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le recours à un prestataire pour le nettoyage des locaux des Maisons de la petite enfance de la Montagne-verte et de Koenigshoffen pour une période d'un an reconductible trois fois un an ;
- le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de la passation d'un marché comprenant une partie à prix forfaitaire pour les interventions régulières estimées annuellement à 77 000 € TTC et une partie à bons de commande pour les prestations exceptionnelles : sans mini ni maxi.

Il est également demandé au Conseil d'approuver le Maire ou son-sa représentant-e à signer et exécuter le marché public résultant de cette mise en concurrence.

Adopté

51 Attribution de subventions au titre de la santé.

Le Conseil est appelé à décider de l'allocation des subventions suivantes :

1.	Pénélope Fonctionnement	3 000 €
2.	Association Vit'Activ Activités dans le cadre du dispositif PRECCOSS	8 035 €
	Total	11 035 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

52 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Le Conseil est appelé à décider d'allouer les subventions suivantes :

1.	Banque de l'objet Fonctionnement	2 500 €
2.	Entraide le relais Accueil de jour	21 500 €
3.	Horizon amitié Accueil de jour	91 500 €
4.	Caisse d'allocation familiale du Bas-Rhin Fonds de solidarité logement	50 000 €
5.	Association migration solidarité et échanges pour le développement – AMSED Communauté rom - inclusion et valorisation de la culture	6 000 €
6.	Croix rouge française Mission d'accompagnement des familles	38 000 €
7.	Horizon amitié Mission d'accompagnement des familles	38 000 €

8.	Les jardins de la Montagne-Verte Mise à l'emploi de résidents-es sur les espaces temporaires d'insertion	32 000 €
9.	Recherches et études systémiques sur les communications institutionnelles et familiales – RESCIF Centre de consultation familiale	20 000 €
10.	Aide et union aux blessés de l'existence – AUBE Fonctionnement	5 000 €
11.	Association Pierre Clément Aide aux malades en fin de vie et la formation de bénévoles	3 050 €
12.	Arts calisthenics chinois - tai chi Formation de bénévoles	1 500 €
13.	Association de recherche et d'action sociale communautaire – ARASC Service d'accompagnement véhiculé	22 000 €
14.	Association des paralysés de France – APF Fonctionnement	5 000 €
15.	Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation – ARSEA Projet Récup'art	2 000 €
16.	CEP CICAT - Conseil évaluation, exposition prévention Fonctionnement	35 000 €
17.	Les auxiliaires des aveugles Excursion à Versailles	500 €
18.	Urilco Alsace Lorraine Fonctionnement	1 000 €
19.	Association de centre socio culturel du Fossé des Treize Semaine bleue	900 €
20.	Fédération des malades et handicapés - FMH Semaine bleue	900 €
21.	Centre social et culturel du Neuhof Semaine bleue	500 €
22.	Isis kids Semaine bleue	1 000 €
23.	Nadi chaabi Semaine bleue	1 100 €
24.	La voix des rails Semaine bleue	500 €
25.	Coordination alsacienne de l'immigration maghrébine - CALIMA Semaine bleue	1 000 €
26.	Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg - ARES Semaine bleue	398 €

27.	Viva Spach Semaine bleue	190 €
28.	Centre culturel et social Rotterdam Semaine bleue	1 500 €
29.	Association pour le soutien des personnes âgées de la Cité de l'Ill Semaine bleue	500 €
30.	Association du centre social et culturel de HautePierre - Le galet Semaine bleue	300 €
31.	Association des résidents des Poteries Semaine bleue	650 €
32.	Association Bethlehem Semaine bleue	2 390 €
33.	Association l'Eveil Meinau Semaine bleue	1 800 €
34.	Initiatives de la Montagne-Verte Semaine bleue	950 €
35.	Club des seniors de Koenigshoffen Semaine bleue	250 €
36.	Fédération de charité Caritas Alsace Semaine bleue	500 €
37.	Association populaire joie et santé Koenigshoffen Semaine bleue	600 €
38.	Association du centre socio culturel de l'Elsau Semaine bleue	500 €
39.	Rencontres troisième Age Semaine bleue	1 000 €
	Total	391 978€

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

CULTURE ET SPORT

53 Dénomination du pont sur le bassin Vauban "Pont Citadelle - André Bord".

Il est demandé au Conseil de décider de donner le nom de « Pont Citadelle – André Bord » au pont du tram réalisé sur le bassin Vauban.

Adopté

54 Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Pôle Sud pour la période 2017-2020.

Le Conseil est appelé à approuver la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2017 – 2020 entre l'Etat (DRAC Grand Est), la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin, la ville de Strasbourg, et l'association Pôle Sud.

Il est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions correspondantes.

Adopté

55 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Basler Kunstverein	3 500 €
Quatre 4.0	400 000 €
La Fédélab	3 000 €
Street Bouche	60 000 €
Accélérateur de Particules	59 500 €
Strasbourg Méditerranée	15 000 €
Fédération Alsace Bilingue	2 300 €
Théâtre Alsacien de Strasbourg	2 000 €
Le Kafteur	25 000 €
Makers for change	3 700 €
La Manécanterie des petits chanteurs de Strasbourg – Maîtrise de l'Opéra	40 000 €
Chœur de St Guillaume	9 500 €
Les Ensembles 2.2	4 000 €
CSC L'Escaie	3 500 €
Alsace Digitale	10 000 €
Haute Ecole des Arts du Rhin – HEAR	190 500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

56 Subvention ville d'art et d'histoire 2017 en recettes.

Le Conseil est appelé à constater que les crédits nécessaires à la conduite du projet 2017 sont inscrits au budget de la collectivité, pour 18 880 € en dépenses et 9 440 € en recettes ; et sollicite l'aide 2017 de la DRAC pour un montant de 9 440 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents liés à cette demande de subvention.

Adopté

57 Organisation d'expositions temporaires dans les musées.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'organisation par le musée d'art moderne et contemporain des événements et expositions liés aux vingt ans de l'établissement :

- « Expérimamcs », du 14 avril 2018 au 6 janvier 2019 pour un budget prévisionnel de 30 000 € ;
- « Projet d'art urbain : invitation du collectif FAILE », du 19 mai 2018 au 26 mai 2019 pour un budget de 220 000 € ;
- « Collection et mouvement », à partir du mois d'octobre 2018 pour un budget de 80 000 € ;
- Joana Vasconcelos « I want to break free », du 4 octobre 2018 au 17 février 2019 pour un budget prévisionnel de 320 000 € ;

l'organisation par le musée historique :

- « Robots et autres accidents de Tom Gauld », du 15 mars au 29 avril 2018 pour un budget prévisionnel de 16 300 € ;
- « Strasbourg, la liberté au cœur, Mai 68 », du 17 mai au 14 octobre 2018 pour un budget prévisionnel de 10 000 €.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer et exécuter les procédures de marchés relatifs à ces événements, conformément aux règles de passations et aux délégations en vigueur en matière de marchés publics.

Adopté

58 Mécénat en faveur de l'exposition organisée par les musées de la Ville intitulée "Laboratoire d'Europe, Strasbourg 1880-1930".

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion au titre du Service des musées, des conventions entre la Ville et :

- Würth France, pour un montant de 5 000 €,
 - Lévy Geissmann & associés, pour un montant de 5 000 €,
 - le Cabinet Valoris Avocats, pour un montant de 6 000 €,
 - et l'entreprise Schroll S.A.S., pour un montant de 6 000 €,
- portant sur l'exposition « Laboratoire d'Europe, Strasbourg 1880-1930 ».

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte relatif à ces actions de mécénat.

Adopté

59 Règlement intérieur des Médiathèques de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver le texte du règlement intérieur des médiathèques de la ville de Strasbourg qui annule et remplace celui validé en Conseil municipal du 14 décembre 2015.

En outre il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à appliquer ce règlement.

Adopté

60 Partenariat entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et l'Association des bibliothécaires de France.

Le Conseil est appelé à approuver le partenariat entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et l'Association des bibliothécaires de France retraçant les modalités de la formation pour l'obtention du diplôme d'auxiliaire de bibliothèque.

En outre il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention correspondante.

Adopté

61 Cession des ouvrages retirés des collections des Médiathèques de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à abroger les dispositions de la délibération du 27 juin 2011 relatives à la cession des collections des médiathèques de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est également appelé à accepter :

- la cession par l'Eurométropole de Strasbourg de biens mobiliers retirés des collections mises à disposition du public et appartenant au domaine public eurométropolitain à la Ville de Strasbourg, afin que le fonds patrimonial de la Ville de Strasbourg, géré par le service des Médiathèques, les conserve et les valorise sur le fondement de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- la cession à l'Eurométropole de Strasbourg de biens mobiliers retirés des collections mises à disposition du public et appartenant au domaine public de la Ville de Strasbourg, afin que le Centre de l'illustration de la Médiathèque André Malraux, géré par le service des Médiathèques, les conserve et les valorise sur le fondement de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il est en outre demandé au Conseil d'approuver :

- l'aliénation des biens mobiliers retirés des collections mises à disposition du public et appartenant au domaine municipal privé sous forme de :
 - cession à titre gratuit aux personnes morales poursuivant des fins d'intérêt général ;
 - cession à titre onéreux aux personnes physiques selon les tarifs adoptés par arrêtés tarifaires ;
 - cession à titre onéreux aux personnes morales poursuivant des fins d'intérêts privés, le caractère onéreux consistant en la cession des ouvrages à l'entreprise.
- la destruction des ouvrages dont l'état ne permet pas l'aliénation.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à exécuter les décisions qui relèveront de la gestion des dispositions et notamment à signer la convention avec le prestataire de collecte et de réemploi des ouvrages présentant une offre d'exécution en adéquation avec les objectifs de la ville de Strasbourg.

Adopté

62 Pose d'une plaque commémorative aux morts de la rue (dans la cour de l'église Saint Pierre le Vieux.)

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition et la pose d'une plaque en hommages aux personnes décédées dans la rue, dans la cour de l'église Saint Pierre le Vieux.

Adopté

63 Relations financières entre la ville de Strasbourg et la SASP SIG STRASBOURG saison 2017/2018.

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion entre la Ville et la S.A.S.P. SIG STRASBOURG, des contrats suivants :

au titre de la saison sportive 2017-2018 :

- 1. une convention financière**, d'un montant de 584 000 € TTC dans le cadre de la réalisation de missions d'intérêt général, d'actions éducatives, d'intégration et de cohésion sociale. Ces actions sont prioritairement destinées aux publics jeunes, en situation de handicap, aux clubs du territoire etc.
- 2. la passation d'un marché public**, pour un montant total estimé à 459 416 € HT (537 310 € TTC) pour l'exécution de prestations de services portant sur l'achat de billetterie et la mise en place de la signature de la Ville sur des supports de communication tels que :
 - les 4 tunnels d'angle ;
 - le parquet;
 - les maillots des joueurs ;
 - les programmes de match ;
 - etc.

Le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e, à signer et à exécuter la convention financière ainsi qu'à négocier, puis signer le marché après attribution par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tous autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

64 Relations financières entre la Ville et le Racing club de Strasbourg Alsace et renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux pour le centre de formation.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion entre la Ville et la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace, d'une convention financière, d'un montant de 485 000 € TTC, dans le cadre de la réalisation de missions d'intérêt général, d'actions éducatives, d'intégration et de cohésion sociale au titre de la saison sportive 2017-2018.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e, à signer et à exécuter la convention financière ainsi qu'à négocier, puis signer le marché après attribution par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tous autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

65 Sports de haut niveau collectifs - conventions d'actions sociales avec les SAS Strasbourg Eurométropole Handball et Etoile Noire pour la saison sportive 2017/2018.

Le Conseil est appelé à approuver les conventions d'actions sociales 2017-2018 des SAS SEHB et Etoile Noire et le versement d'une 1^{ère} tranche de subvention au titre de la saison 2017-2018 pour les SAS SEHB et ETOILE NOIRE :

Strasbourg Eurométropole Handball (SEHB) SAS soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2017/2018 : 180 000 €)	90 000 €
Etoile Noire SAS soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2017/2018 : 265 000 €)	132 500 €

Il est demandé également au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

66 Subventions complémentaires de fonctionnement aux clubs sportif : dispositif aide à la formation.

Le Conseil est appelé à approuver le versement d'une subvention pour chacune des associations sportives référencée ci- dessous pour un montant total de **10 020 €**

Club	Subvention proposée
Allez les Filles	350 €
ASL Robertsau	192 €
ASPTT Strasbourg - section sport adapté : 864 € - section taekwondo : 138 € - section Triathlon : 670 €	1 672 €
Association Sportive Strasbourg - section football	363 €
Ballet Nautique de Strasbourg	292 €
Cercle de Badminton de Strasbourg	50 €
Cercle d'Echecs de Strasbourg	183 €
Cercle Sportif Saint-Michel Koenigshoffen	220 €
Club Alpin Français	500 €
Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre	700 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	1 450 €
Joie et Santé Koenigshoffen - section basket	550 €
Judo Club de Strasbourg	530 €
MCM Orangerie	273 €
Racing Club de Strasbourg Omnisports - section athlétisme	140 €
Saint-Joseph Strasbourg	170 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise - section gymnastique	163 €
Société Ouvrière de Gymnastique et de Sport l'Avenir Strasbourg - section marche nordique	100 €

Club	Subvention proposée
Société de Gymnastique Cronembourg	330 €
Tennis Club de Strasbourg	1 292 €
W-Fight	500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

67 Subventions complémentaires de fonctionnement : dispositif d'aide aux clubs propriétaires de leurs installations.

Le Conseil est appelé à approuver le versement d'une subvention pour chacune des associations sportives référencée ci-dessus pour un montant total de **25 000 €**

Nom club	Subvention proposée
Activités Sportives Culturelles et de Plein Air (ASCPA)	1 800 €
Alsatia Neuhof Stockfeld	500 €
Association Sportive Electricité de Strasbourg	3 600 €
Aviron Strasbourg 1881	2 700 €
Cercle Nautique Ill Club	2 200 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise	6 100 €
Société de Gymnastique La Concorde Robertsau	1 400 €
Strasbourg Sud Handball – La Famille	1 550 €
Union Sportive Egalitaire Strasbourg Neudorf	3 900 €
Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg	1 250 €
TOTAL	25 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

68 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Le Conseil est appelé à approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **65 650 €** réparti comme suit aux associations sportives suivantes :

AS Electricité de Strasbourg Soutien au règlement des charges énergétiques du stade de la Canardière	14 000 €
Association Omnisport Gazelec Strasbourg Soutien à l'organisation, par la section voile, les 8 et 9 octobre 2017 à la base nautique de Plobsheim d'une étape de la Coupe du Rhin, compétition de voile transfrontalière.	1 000 €
Société Nautique 1887 Soutien à l'organisation de compétitions nationales et internationales de joutes nautiques durant la saison estivale 2017	3 500 €
Strasbourg Volley-Ball Soutien à l'organisation d'un tournoi international de volley à Strasbourg les 23 et 24 septembre 2017	1 500 €
Activités Sportives Culturelles de Plein Air Soutien à l'aménagement d'un stade de slalom sur le Rhin Tortu	10 400 €
AS Electricité de Strasbourg Soutien à l'installation d'un padel pour la section tennis	5 250 €
Strasbourg Volley-Ball Soutien complémentaire à l'équipe 1 pour la saison sportive 2017/2018	15 000 €
Team Strasbourg SNS ASPTT Soutien complémentaire à l'équipe 1 pour la saison sportive 2017/2018.	15 000 €

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

INTERPELLATIONS

69 Interpellation de M. Thomas REMOND : quel avenir pour l'Opéra National du Rhin ?

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

70 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : Dynamisme du centre-ville : les classements... et après ?

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

71 Interpellation de M. Thierry ROOS : Tours Lana à la Robertsau : le cadeau estival du PLUi.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

72 Interpellation de M. Jean-Emmanuel ROBERT : derrière chaque contrat aidé, il y a une Strasbourgeoise ou un Strasbourgeois.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

73 Interpellation de Mme Bornia TARALL : violences à Hautepierre, symptômes du malaise des quartiers.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

ROLAND RIES

Annexes au compte-rendu sommaire :

- les interpellations et leurs réponses,
- le détail des votes électroniques.

ANNEXE
au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal
du lundi 25 septembre 2017 à 15 heures

**LES INTERPELLATIONS
ET REPONSES**

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil performance et affaires juridiques

69. Interpellation de M. Thomas REMOND : quel avenir pour l'Opéra National du Rhin ?

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la Culture, il est temps que nous soyons clairs sur cette question : quel avenir voulons-nous pour l'Opéra du Rhin ?

Nous nous réjouissons tous, très récemment, du classement de la « Neustadt », quartier architectural remarquable de Strasbourg, au patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous avons su démontrer notre capacité à défendre notre patrimoine matériel, n'oublions pas de défendre avec autant d'ardeur notre patrimoine immatériel et culturel, qu'est notre Opéra du Rhin.

Force est de constater que sur ce sujet, vous n'êtes pas au rendez-vous. Des études ont été faites, mais sans suite. Ce qui est plus inquiétant, c'est qu'à ce jour vous n'êtes toujours pas en mesure de communiquer à notre Conseil la moindre programmation dans le temps de la réhabilitation de l'Opéra. Dans tous les cas, vous considérez que ce n'est pas une priorité.

Pourtant s'il y a vraiment une priorité, c'est bien celle qui frappe le site d'un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation, émis par la commission de sécurité, tel que le mentionne la Cour des Comptes dès 2013.

Monsieur le Maire, vous engagez chaque année la responsabilité de la ville de Strasbourg en outrepassant cette situation de non-conformité et en autorisant quand même l'exploitation de cet ancien Théâtre Municipal pour le compte de l'Opéra.

Chers collègues, conseillers municipaux, saviez-vous que le droit local ne prévoit pas, en cas de constat de carence du maire, de pouvoir de substitution du Préfet pour imposer des mesures de sécurité dans les établissements recevant du public ? En France, en dehors de ce droit local, notre Opéra du Rhin serait tout simplement frappé de fermeture au moins pendant deux saisons pour d'urgents travaux de mise aux normes.

Et cet avis défavorable de la commission de sécurité s'accompagne de la liste des conditions de travail inacceptables que nous faisons subir aux employés et intermittents, dans ce bâtiment encore et toujours non rénové. L'obsolescence de la technique scénique fait que nous avons besoin d'une trentaine de machinistes pour opérer décors et éclairages, là où deux personnes suffisent sur les scènes modernes. Elle a aussi pour effet de contraindre nos musiciens à exercer leur art en subissant des températures humainement intolérables, en jouant dans la fosse de musique en période d'été.

Au-delà de la nécessité matérielle non satisfaite de rénovation de l'Opéra, vous donnez le sentiment de ne pas apprécier à sa juste valeur la réelle dimension humaine et culturelle et le niveau de rayonnement exceptionnel de cet art multidisciplinaire à Strasbourg, capitale européenne.

Un art multidisciplinaire qui fait vivre à la fois la musique orchestrale, le chant, la danse, la construction scénique, la conception des costumes, et qui demande une rigueur organisationnelle de haut niveau. Une véritable entreprise aussi, qui ne comprend pas moins de 250 permanents pour approcher 1 000 personnes avec les personnels intermittents.

La situation actuelle est irrespectueuse pour ces artistes dévoués qui s'engagent à mettre en œuvre une production culturelle de cette qualité-là et dénote votre manque de vision pour la dimension européenne voire internationale qu'apporterait notre Opéra pour la ville de Strasbourg.

Monsieur le Maire, il n'est plus possible de stagner sur ce dossier. Alors que la ville de Mulhouse, avec des moyens financiers nettement inférieurs aux nôtres, mais confrontée à la même problématique que nous, a choisi d'investir pour son nouveau bâtiment « La Filature » pour un montant proche de 35 M€, nous restons dans le flou et la non-décision. La réhabilitation de l'opéra est à l'ordre du jour depuis des années, il est temps de prendre des décisions suivi d'effets.

En tant que membre suppléant du Syndicat Intercommunal de l'ONR, mais n'ayant jamais été invité à siéger au Conseil d'administration, je vous pose la question : quel projet pour l'Opéra ? Neuf ou réhabilitation ?

Pour un budget à peu près équivalent à celui de la construction de « La Filature » à Mulhouse soit 40 M€, nous pourrions rénover notre bâtiment existant selon le bureau d'études Aubry. Mais une telle rénovation abaisserait la jauge de notre opéra de 1 150 à 850 spectateurs seulement, ce qui est inacceptable.

Deux solutions s'offrent alors, et je m'étonne que nous n'avancions toujours pas dans l'une ou l'autre direction :

- nous pourrions étudier la possibilité de rénovations de l'existant, permettant de conserver notre jauge actuelle. Sans être expert en la matière, j'ai pris connaissance que les Opéras de Gand et d'Anvers ont opté pour un type de siège (type avion, pieds sous le siège) qui ont permis de mieux maîtriser la jauge pour des coûts de l'ordre de 25 M€ seulement ;
- mais nous pourrions aussi décider de doter Strasbourg d'un nouvel équipement. Je suis conscient que nous n'avons pas les moyens des ambitions du nouvel Opéra d'Oslo à 732 M€ ou de ceux du nouvel Opéra Philharmonique de Paris à 450 M€. Et pourtant, ces montants démontrent à quels opéras il nous faut nous comparer au niveau international. Si notre option se portait pour un nouvel outil, j'ai pu comprendre qu'un Opéra dans le secteur des Deux-rives se rapprocherait des 150 M€ à 200 M€. Il s'agit certes d'un investissement conséquent. La question qui se pose à vous est donc la suivante : voulons-nous ou pas doter Strasbourg du dernier équipement qui parachèverait son rang de métropole culturelle moderne ?

Vous semblez oublier qu'aucune institution culturelle n'est aussi visible que l'Opéra, au niveau international. En témoigne la formidable programmation de son précédent directeur M. Marc Clémeur, qui a su faire venir des metteurs en scène aussi prestigieux qu'Olivier Py, Robert Carsens, pour ne citer qu'eux, et tout ceci avec un équipement

délabré hors norme. En témoigne également la venue d'Eva Kleinitz, nouvelle directrice, au parcours européen reconnu que vous avez saluée dans un récent édito, Monsieur l'Adjoint à la Culture Alain Fontanel, pour ses huit saisons passées au renforcement de la dimension transfrontalière de l'Opéra national du Rhin au sein d'«Opéra d'Europe».

Monsieur le Maire, face à ces arguments, j'essaye de comprendre pourquoi tant d'indécision ? D'ordre financier ou peut-être, je ne sais pas, considérez-vous que l'Opéra satisfait surtout les désirs de la population aisée et qu'elle ne correspond pas à votre philosophie ? Mais la musique et la danse sont des langages universels.

L'Opéra National du Rhin bénéficie chaque année à 100 000 personnes dans les trois villes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse, dont les 2/3 soit 66 000 personnes annuellement rien que pour Strasbourg.

Vous n'êtes pas sans savoir que notre Opéra connaît le meilleur taux de participation de jeunes au niveau français avec pas moins de 30 % soit 30 000 jeunes qui accèdent régulièrement à la richesse de cette culture. Contrairement aux idées préconçues, l'Opéra est bien populaire et a besoin de connaître sa destinée.

Il est plus qu'urgent de définir votre stratégie. Et sachant que la programmation se définit sur trois ans et qu'une rénovation nécessiterait peut-être d'anticiper la création d'une structure provisoire du type Théâtre comédie française en bois, comme il a été réalisé à Genève, il est urgent Monsieur le Maire, de nous communiquer le calendrier de la mise en œuvre de votre projet pour l'Opéra.

Si ce calendrier ne peut pas être communiqué, il faudra tout simplement assumer devant les Strasbourgeois, les artistes, les équipes techniques : « nous ne ferons rien pour l'Opéra ». Cela aura le mérite de la clarté et de la transparence.

Je vous remercie de vos éléments de réponse.

REPONSE :

M. Fontanel :

Merci M. le Maire, je tenais également à remercier M. Remond pour sa question, sa capacité de synthèse sur un dossier complexe, puisqu'il a dit lui-même qu'il n'était ni expert et n'avait jamais siégé à l'Opéra, mais c'est une bonne nouvelle, en fait les titulaires viennent bien au Conseil d'Administration et c'est pour cela que les suppléants, comme vous M. Remond, n'y êtes pas conviés.

C'est vrai qu'il faut un grand Opéra moderne et rénové à Strasbourg le plus vite. Il faut d'ailleurs aussi un grand stade pour la Meinau, de même qu'il faut un grand parc des expositions, qu'il faudrait aussi une nouvelle patinoire, probablement trois à cinq écoles, deux centres socioculturels, quelques crèches et d'autres équipements publics, en particulier dans le nouveau quartier en voie d'urbanisation des deux rives. A un moment donné, entre « y'a qu'à – faut qu'on » et « gouverner et choisir » il y a des difficultés.

En 2004 une première étude avait été disponible et malheureusement, à l'époque la décision a été reportée de rénover l'Opéra au profit d'une simple mise en sécurité partielle du bâtiment. En 2012, une nouvelle étude est venue avec plusieurs conclusions :

- rénover sur place autour de 40 M€ comme vous l'avez évoqué,
- faire un nouvel Opéra entre 150 M€ et 200 M€.

Le problème de faire les 40 M€ sur place, vous l'avez souligné c'est assumer une baisse de jauge de 15 % et assumer une fermeture du bâtiment pendant trois ans. Ces conclusions remettaient de fait en cause la faisabilité même du projet. Pourquoi ? Comment justifier aux contribuables d'investir 40 M€ ou 50 M€ pour que moins de spectateurs puissent profiter de l'Opéra, au moment même où nous avons une politique très tournée vers la démocratisation de la culture et où les journées portes ouvertes de ce week-end de l'Opéra ont montré l'attractivité et l'intérêt d'une population qui parfois

n'est jamais allée à l'Opéra pour ce service. C'est un problème même de principe et de cohérence.

Le deuxième élément c'est l'absence de salle de repli. Comment assumer que l'Opéra s'arrête pendant trois ans, se prive de spectateurs, se prive de recettes et que nous n'ayons pas de salle de repli ? Pourquoi ? Le Palais de la Musique et des Congrès est aujourd'hui extrêmement utilisé par l'orchestre et par la fonction congrès de Strasbourg Evènement. La salle du Palais des fêtes, qui jusqu'en 1973 a été la salle culturelle de référence avec sa jauge de 1 450 à l'époque, est depuis maintenant deux ans fermée pour des raisons de sécurité. Le Maillon qui pourrait être une salle de repli va, comme vous le savez, être détruit pour laisser place au quartier d'affaires et va être reconstruit.

Nous avons pris le problème dans l'ordre des choses. Premièrement relancer une étude pour changer le paradigme. Le paradigme doit être maintien de la jauge. Si on n'arrive pas à maintenir la jauge, ce sera un problème insoluble. Il est demandé à une nouvelle étude de maintenir la jauge et de voir comment réaménager le reste de l'Opéra par rapport à cette contrainte et cette étude sera inscrite et financée dans le cadre du contrat triennal. Cela fait partie des discussions en cours avec l'Etat et nous en avons discuté avec le Maire et la Ministre de la culture jeudi dernier lors de sa visite.

Le deuxième élément c'est créer les conditions pour pouvoir fermer pendant trois saisons l'Opéra et avoir des salles de repli. Première solution la construction d'un nouveau Maillon qui permettra avec ses deux salles d'accueillir l'actuel théâtre et le jour où l'Opéra sera fermé d'être une solution partielle de repli avec d'autres salles et en particulier le Palais des Fêtes et la salle dont les travaux vont commencer l'année prochaine pour être terminés dans deux ans et de permettre de réouvrir cette salle historique et musicale (de la Neustadt) de Strasbourg qui permettra par sa polyvalence de relever ce défi de la fermeture de l'Opéra.

Troisième élément, je le disais tout à l'heure, de manière un peu détournée, il y a évidemment un enjeu financier. Rénover l'Opéra c'est 50 M€ ; en construire un autre c'est deux ou trois ans d'investissement complet de la Ville. On ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas de contraintes et comme s'il n'y avait pas d'enjeux financiers surtout qu'au même moment, M. Remond, on prône avec raison la maîtrise des dépenses publiques et la maîtrise de la fiscalité. Le troisième axe de notre travail qui est en cours, c'est réunir un tour de table avec les différents financeurs. Là aussi nous avons évoqué la question avec la Ministre de la culture, Mme Françoise Nyssen et le Maire, aujourd'hui plus de 50 % des spectateurs de l'Opéra ne résident pas et ne sont pas contribuables sur la ville de Strasbourg.

Il est donc important que les autres collectivités et l'Etat puissent participer au financement de la rénovation du Théâtre qui est certes le théâtre de la ville de Strasbourg mais qui est mis à la disposition de l'Opéra National du Rhin. J'ai la certitude et permettez-moi de répondre aussi en tant que Président de l'Opéra National du Rhin, l'Opéra est l'un des plus importants en France, il y a 250 salariés, 500 intermittents et toute la diversité, tout le panel des métiers d'artisanats : les bottiers, les perruquiers, les costumiers... l'ensemble des décors ont été faits dans les ateliers de la Meinau, c'est notre fierté, mais on ne peut pas être uniquement sur les « y'a qu'à – faut qu'on » il faut avoir une démarche rationnelle et qui prenne en compte les réalités et les contraintes et aussi les autres priorités pour que les arbitrages se fassent dans l'intérêt général de tous les Strasbourgeois.

Je vous remercie.

- S'ensuit un échange -

70. Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : Dynamisme du centre-ville : les classements... et après ?

Monsieur le Maire, nous avons tous été particulièrement satisfaits et honorés du classement récent nous situant parmi les centres-villes les plus dynamiques de France.

Pour autant, je vous propose de ne pas seulement vous arrêter à ces chiffres bruts. Ces derniers ne doivent pas nous détourner des nombreux progrès et initiatives que la ville pourrait réaliser pour dynamiser notre centre-ville, mais aussi les commerces dans les quartiers.

De nombreux clients regrettent par exemple le manque de stationnement tandis que les commerçants du centre-ville sont confrontés à une concurrence féroce des grandes surfaces mais aussi des commerces outre Rhin qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes.

Monsieur le Maire, faisons-nous réellement assez pour aider les commerçants strasbourgeois ?

Quelles initiatives significatives la ville met-elle en place pour soutenir notre économie locale ?

Comment comptez-vous éviter que le centre-ville de Strasbourg ne perde son identité face à la multiplication des magasins franchisés sans saveur ni prestige que l'on voit malheureusement s'imposer dans la plupart des centres ville d'Europe voire du monde ?

Ce sont nos actions entreprises aujourd'hui qui dicteront notre classement demain. Peut-être serait-il temps, Monsieur le Maire, de lancer un projet d'ampleur, de définir une stratégie claire pour maintenir notre rang et dynamiser encore d'avantage notre ville, ses commerces et son attractivité.

Je vous remercie.

REPONSE :

M. Meyer :

Merci M. le Maire. M. Vetter, je suis content que vous vous souciez du dynamisme commercial dans notre ville qui, vous l'avez rappelé est reconnu de manière unanime et objective et indépendante par de nombreux classements divers, d'origine et de sources différentes : grands instituts, presse, agence d'attractivité des territoires.

Si Strasbourg a ce dynamisme et souhaite le conserver, c'est d'abord parce que c'est une ville qui a su dans les années 1990 faire des choix visionnaires sur les mobilités et créer le plus puissant plateau piétonnier commercial de France qui lui a permis d'avoir une attractivité en terme d'enseignes de grande qualité.

Un des exemples édifiant à cet égard ne serait-ce que la Grand'Rue qui a été piétonnisée dans les années 1989-1990 et qui aujourd'hui est la rue de France dans laquelle on trouve non seulement un taux de vacance extrêmement faible mais encore une variété commerciale à nulle autre pareille sur laquelle nous avons le taux d'indépendants le plus important du pays et le taux de franchise le plus bas. Je me permets d'ajouter que nous sommes un territoire de création et de créativité en terme de nouvelles offres. Nombreuses sont les franchises, les chaînes, les magasins dont les concepts ont été inaugurés, inventés, élaborés à Strasbourg et qui aujourd'hui se portent ou se développent aux quatre coins de France. Nous avons quelques collègues de part et d'autres qui ont réussi de belles choses, je pense à Bagelstein, à Gagao et à beaucoup d'entreprises locales qui se répandent partout en France et même aujourd'hui dans le monde.

Vous nous interrogez sur les capacités de la Ville à entretenir ce dynamisme. Il en va d'abord de l'écrin et de la préservation de ce cadre unique qui fait qu'aux zones commerciales où il est vrai l'accessibilité autoroutière et le parking est gratuit et simple, et nous nous avons à proposer une offre commerciale à nulle autre pareille et un cadre de commerces, de courses, une expérience de ville unique au monde, profitant à la fois

de flux touristiques majeurs, d'une offre commerciale puissante, d'un plateau piétonnier magnifique au patrimoine architectural riche, mais aussi s'appuyant sur ces deux mille ans d'histoire qui permettent à l'ensemble de nos visiteurs de découvrir à la fois nos commerces et notre patrimoine.

Sur le dynamisme du centre-ville : il passe aussi par l'animation et par la mobilisation des commerçants, des habitants et leur appropriation du territoire. Vous n'aurez pas manqué de remarquer, j'en suis certain la création de la rue du Jeu des Enfants qui fait largement parler d'elle. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons eu plus de vingt quatre passage presse nationaux, uniquement sur cette opération. Deux documentaires seront diffusés sur France 3 national et sur Canal + dans les semaines qui viennent et que c'est aussi ce genre d'initiatives créatif, positif qui fait que l'on parle de Strasbourg et qu'on a envie d'y venir et d'y revenir de plus en plus souvent.

Le travail sur la propreté au quotidien que nous menons avec mes collègues Françoise Bey et Christel Kohler, participe aussi à l'attractivité de ce territoire et, vous le savez, nous y avons une vigilance toute particulière. Enfin, le soutien aux associations de commerçants, nombreuses, et nous incitons à un maximum de création dans les quartiers et au centre-ville, pour que nous ayons plus d'associations de rues capables d'animer un territoire en proximité et de développer une agressivité commerciale.

Enfin, un fléchage que j'ai le plaisir de vous annoncer, un fléchage dans la ville permettra à nos visiteurs de se repérer plus facilement et de se déplacer plus facilement à pied avec un timing qui sera minuté, nous espérons pouvoir le déployer dans le mois qui vient, en tout cas avant la période des fêtes pour là aussi rendre plus lisible et plus facile l'expérience de ville Strasbourgeoise.

Vous voyez qu'avec ces quelques exemples, mais vous le savez ils sont encore nombreux, ce sont tous ces outils qui nous permettent de développer l'attractivité du commerce de ville mais aussi de nos quartiers.

Je finirai par là : chacun veut défendre le commerce de proximité. J'en appelle à l'ensemble des élus sur l'ensemble de ces bancs, vous siégez aussi parfois dans d'autres instances, la question du développement des zones commerciales est une question que l'on ne peut pas soustraire au débat sur l'attractivité des centres-villes. Notre centre-ville et un des centres-villes commercial des grandes agglomérations le plus puissant de France parce que nous avons réussi, grâce à ce plateau piétonnier à garder, il faut bien le dire une clientèle captive, à mêler des flux touristiques et des flux de périurbain qui se rendent chez nous pour consommer et évitent aussi de se rendre dans des grandes zones commerciales. Notre capacité à maintenir à minima les mètres carrés des surfaces commerciales et les pressions sont immenses de ce point de vue, c'est aussi l'outil principal qui nous permettra de nous défendre.

J'espère que l'ensemble des élus sur ces bancs, toujours prompts à défendre le petit commerce et les échanges de proximité sauront faire preuve de la même responsabilité lorsqu'il faudra se battre contre les extensions abusives et les subventions exagérées ou datant d'un autre temps à des zones commerciales qui souhaitent se développer en marge de notre capitale. Ceci vaut pour le centre ville, pour ses quartiers mais aussi pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole.

Je vous remercie.

- S'ensuit un échange -

71. Interpellation de M. Thierry ROOS : Tours Lana à la Robertsau : le cadeau estival du PLUi.

Merci M. le Maire.

M. le Maire, le 16 décembre prochain, nous pourrons fêter ensemble le premier anniversaire de notre tout jeune Plan Local d'Urbanisme. Mais il semblerait que cet été

déjà, alors que les Strasbourgeois vauaient pour la pause estivale, loin des soucis quotidiens, l'Eurométropole de Strasbourg ait souhaité organiser un pré-événement.

Du 26 juin au 28 juillet dernier, en effet, a eu lieu le premier « lifting » de notre PLU pourtant nouveau-né de six mois seulement ! Je veux parler de l'enquête publique portant sur la première modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Et même si le site Internet strasbourg.eu invitait les habitants à y participer, la communication autour de cette opération a été somme toute discrète !

Je le dis, avec d'autant plus de force, au regard des modifications proposées ! 74 changements du PLU, c'est-à-dire autant de modifications concernant l'utilisation possible des terrains. 18 communes sur 33 sont impactées. Et certains changements sont particulièrement importants pour l'avenir.

Notamment à Strasbourg, et ce sera l'objet de mon interpellation, puisque nous nous trouvons en Conseil municipal. Je ne doute pas en effet que ces changements, bien que proposés dans un cadre eurométropolitain, auront été murement réfléchis en synergie avec votre exécutif municipal.

A Strasbourg donc, un point en particulier retient mon attention. Nous découvrons au détour des nombreuses pages du dossier d'enquête publique, que le projet des tours Lana va bon train à la Robertsau ! Curieusement, le terrain de l'ancienne papeterie "Lana" bordant le canal du Mühlwasser est soudain ouvert à l'habitation, alors que le classement de décembre dernier le maintenait en terrain industriel, puisqu'une papeterie a besoin d'eau.

Ce nouveau classement est fait en dépit de nombreux paramètres : par exemple, nous comprenons que le sol continue de renfermer une dose de pollution industrielle certaine, que l'on s'efforcera de contrôler par divers moyens ; mais QUID des risques liés aux remontées d'eaux polluées de la nappe phréatique, et au dépôt de polluants souterrains en surface, sur les zones de rez-de-chaussée ?

Où sont les études du cabinet citées dans le dossier d'enquête publique, censées justifier le déclassement ?

Car ce qui est troublant, Monsieur le Maire, c'est que le déclassement du terrain industriel en un terrain habitable intervient au moment où la pression des promoteurs immobiliers est de plus en plus forte.

Le projet de tours d'habitations sur ces terrains jusqu'à présent inhabitables ne date pas d'hier. Alors, je vous le demande, le projet ne devrait-il pas s'adapter au terrain, au lieu d'adapter le terrain au projet ? Les risques de pollution ne sont pas à prendre à la légère et ne doivent pas être marchandés avec les promoteurs immobiliers.

En outre, le projet de ces fameuses tours Lana les porte à 28 mètres de hauteur. Précisément la hauteur maximale autorisée qui est proposée dans cette modification de PLU, belle coïncidence ! Monsieur le Maire, une telle hauteur dénaturerait le quartier de la Robertsau. Même les terrains de la Cité de l'Ill, à quelques centaines de mètres, sont limités au PLU à 20 mètres maximum.

Et ce projet ferait pousser des barres de 9 étages au cœur du quartier des maraîchers et d'un quartier pavillonnaire.

Pour conclure Monsieur le Maire, je vous demande de reconsidérer la position de la municipalité de Strasbourg sur ce point des modifications du PLU intercommunal.

Je vous demande également, au nom des habitants, quel sort sera réservé au Foyer Saint-Louis après le feuillet de ces derniers mois : sera-t-il enfin sauvé ?

Nous devons œuvrer ensemble à la conservation des identités de tous nos quartiers, y compris celle de la Robertsau. Je vous remercie de votre réponse.

REPONSE :

M. Jund :

Monsieur le conseiller, effectivement le 16 décembre 2016, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal était voté à la quasi-unanimité au niveau de l'Eurométropole, après avis de chacune des communes, et au-delà des orientations générales sur l'agglomération, le PLU définit quelques objectifs majeurs pour l'ensemble du territoire et donc également pour la Robertsau, car j'ai parfois l'impression que pour certains la Robertsau est une île.

C'est d'abord répondre aux besoins de nos concitoyens en permettant le droit au logement pour tous, c'est avec un objectif de 3 000 logements par an et chaque quartier est chaque commune doit y prendre sa part.

C'est donner toute sa place pour la nature en ville en maintenant les équilibres entre urbanisation et espaces naturels. Je rappelle que cet objectif s'est notamment concrétisé par le reclassement de 800 hectares de terres qui étaient urbanisables en zone naturelle ou agricole dont 85 hectares à la Robertsau.

Le troisième objectif c'est la lutte contre l'étalement urbain et donc la mise en œuvre de ce que nous appelons « faire la Ville sur la ville » en utilisant au mieux le foncier disponible. Il était également précisé, pour répondre à votre question, que le PLU n'était aucunement un objet figé mais que son évolution était nécessaire afin de prendre en compte les transformations de notre ville et que donc nous ouvrons au niveau de l'agglomération et au niveau de Strasbourg, une modification annuelle afin de répondre à ces évolutions. Il est donc naturel que cette première modification intègre 74 changements qui sont autant d'adaptations demandées par les adjoints de quartier, par les différents quartiers, par les différentes communes et l'évolution du site de la papeterie de la Robertsau en est un.

Vous connaissez, toutes et tous, les difficultés qu'a eu cette entreprise au cours de ces dernières années. Je rappelle qu'elle a d'ailleurs failli fermer ses portes et cette perspective de mutation pour le site de LANA répond à un triple objectif :

- le premier c'est de permettre à l'entreprise de stabiliser son projet économique, de se moderniser et donc de développer la production et l'emploi sur place. Je rappelle qu'aujourd'hui 70 salariés travaillent dans l'entreprise et le développement laisse espérer de nouvelles embauches ;
- le deuxième objectif c'est utiliser une partie du foncier pour permettre un projet de logements s'intégrant dans le site, le projet n'est pas encore arrêté à ce jour je rappelle que certains souhaitaient aller jusqu'à 50 mètres à la hauteur de la tour de la Cité de l'Ill et aujourd'hui, notamment le souhait de la collectivité, notamment du Maire c'était de faire une hauteur maximum de 28 m, c'est aussi la possibilité et l'enjeu de réaménager les abords du canal du Muhlwasser et de l'inscrire dans la trame verte et bleue mais et de l'ouvrir au public, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- Troisième objectif c'est de permettre l'évolution d'un site industriel au bénéfice des salariés actuels et futurs, des habitants actuels et futurs et aussi pour ceux qui vont pouvoir, à terme, se promener le long du Muhlwasser.

Voilà quels sont aujourd'hui les objectifs et les orientations de cette évolution sur laquelle il n'y a pas de projet arrêté, mais il y a des perspectives.

Je rappelle que l'enquête publique a respecté l'ensemble du cadre du code de l'environnement. Je dirai que sur les questions de la pollution et de la dépollution auxquelles je suis naturellement plus que très attaché, je crois que les travaux en la matière engagés depuis de longues années sur le secteur des Deux Rives, mais sur d'autres sites où il y a la restructuration de friches industrielle, je crois que nous avons une expérience en la manière et que nous souhaitons encore améliorer cette expérience sur le quartier de la Robertsau.

Je vous remercie.

COMPLEMENT DE REPONSE :

Mme Dreyer :

Merci M. le Maire. Je voudrais remercier mon collègue qui est en charge du PLUi d'avoir répondu à cette question, il m'est arrivé souvent d'amener ces précisions mais à plusieurs voix on peut mieux l'entendre et l'intégrer.

En tant qu'adjointe de quartier, pour moi il est vraiment important que requalifier ce site et d'ouvrir les berges du Muhlwasser à l'ensemble du public. C'est très important car aujourd'hui c'est un endroit qui est totalement délaissé. Le deuxième objectif c'est effectivement de produire du logement. Vous n'imaginez pas le nombre de demandes de logements qui viennent tous les jours toutes les semaines, je crois qu'il faut vraiment intégrer cette problématique. Cela concerne tous les types de logements. Dans ce projet on a entendu qu'il faille aussi du commerce de proximité et qu'il y avait peut-être des bureaux, des services publics mais aussi du logement qui est une vraie demande et il me semble important que cela puisse être précisé aujourd'hui.

Vous nous interrogez également sur le sort réservé au Foyer Saint Louis de la Robertsau. Nous avons pris connaissance de l'intention d'ICADE de finaliser avec le propriétaire les conditions de retrait du projet immobilier sur le terrain du foyer Saint Louis actuel. Mais aujourd'hui, à ce jour, il n'y a toujours pas de retrait du permis. On sait qu'ils ont une intention de finaliser une entente avec les propriétaires. Nous attendons donc les décisions du propriétaire qui a d'ailleurs indiqué dans sa feuille pastorale, je cite « nous allons maintenant prendre le temps de la réflexion pour examiner le champ des possibles... ». La balle est dans leur camp !

L'objectif de la Ville est de permettre à la paroisse de concrétiser la réalisation d'un nouveau foyer paroissial à coté de l'Eglise. Le Maire s'y est engagé, il pourra le dire lui-même, il ne s'opposera pas à une construction, comme d'ailleurs d'autres paroisses,

qu'elles soient protestante, musulmane, orthodoxe ou bouddhiste ; ils ont à côté de leur église, un lieu, un foyer paroissial.

Si le terrain de propriété privée est à vendre, c'est au propriétaire de le dire, la Ville pourrait alors préempter. C'est une étape supplémentaire ou différente de ce qui a été fait jusqu'à présent pour y réaliser un projet de service public. Vous le savez, nous ne pouvons préempter que s'il y a un projet de service public. Sur ce point là nous avons déjà avancé avec les habitants, on a imaginé une mairie de quartier, la direction de territoire, l'adjoint de quartier, le conseil de quartier et nous rajoutons, ce qui vous plaira certainement de rénover la salle actuelle.

Cela se préciserait dans le cadre de l'atelier de projet déjà mis en place sur la centralité historique du quartier que je conduis avec Chantal Cutajar.

Cette éventualité devra s'inscrire dans le respect des objectifs du PLUI et des contraintes financières de la collectivité. J'ai repris dans le communiqué de presse de cet été. La Ville se dit donc prête, pour ce faire, à acquérir cet ensemble immobilier mais il reste à finaliser un modèle économique.

Cela signifie notamment de vérifier la possibilité de réaliser un petit programme immobilier en fond de parcelle et de vendre, dans le cadre de notre plan patrimoine, certains immeubles en réaffectant les activités qu'ils accueillent dans le foyer St-Louis rénové.

Vous voyez qu'il y a une avancée dans la mesure où aujourd'hui c'est le propriétaire qui doit dire s'il continue à vendre ou pas. L'engagement du Maire de leur permettre de réaliser à côté de l'église un foyer paroissial. Nous serions donc prêts à préempter en y mettant du service public, en rénovant la fameuse salle qui tient à cœur des Robertsauviens et on l'a bien remarqué dans toutes les discussions que l'on peut avoir avec les habitants, mais en même temps, il faut être raisonnable ce sera dans un plan et une économie pour compenser l'achat et la rénovation de ce bâtiment.

Je ne sais pas si j'ai répondu à vos attentes mais on voit que le dossier mûrit et qu'on avance dans la réflexion. Maintenant il faut attendre la décision du propriétaire qui d'ailleurs va rencontrer le Maire dans les prochaines semaines.

- *S'ensuit un échange* -

72. Interpellation de M. Jean-Emmanuel ROBERT : derrière chaque contrat aidé, il y a une Strasbourgeoise ou un Strasbourgeois.

Monsieur le Maire, au cours de l'été, sous l'impulsion du Président de la République, le Gouvernement a décidé, en catimini et sans aucune concertation, de diminuer drastiquement le nombre de contrats aidés intervenant auprès des collectivités territoriales et dans un certain nombre d'associations.

Considérés un peu facilement par certains comme coûteux et inefficaces, les contrats d'accompagnement dans l'emploi et autres contrats d'avenir font indiscutablement œuvre d'utilité sociale et, qu'on le veuille ou non, contribuent à rémunérer le travail plutôt qu'à financer l'inactivité et le chômage.

Monsieur le Maire pourriez-vous nous indiquer :

- combien d'emplois aidés ont été supprimés au sein de notre collectivité ou pourraient l'être d'ici à la fin de l'année ? Quels sont les services rendus à la population, impactés ou diminués ?
- qu'envisagez-vous de mettre en œuvre pour pallier les inévitables carences découlant de cette nouvelle politique ?
- combien d'emplois sont susceptibles d'être en péril au sein du tissu associatif strasbourgeois que la Ville aide pour une large part au travers de subventions de fonctionnement ? Quels retours avez-vous à ce sujet ?

Et enfin, quelle est votre position personnelle, votre sentiment de Maire, au regard de cette nouvelle politique de l'emploi mise en œuvre par le nouveau Président de la République, dont une partie consistante de votre majorité municipale soutient l'action ?

Je vous remercie pour les réponses précises que vous voudrez bien m'apporter.

REPONSE :

M. Fontanel :

Merci M. le Maire.

Permettez-moi de vous répondre de manière très précise sur les différentes questions que vous posez, et ma réponse à ce stade sera celle du vice-président en charge des ressources humaines de l'Eurométropole.

Ces contrats que vous évoquez sont principalement mobilisés dans les services liés aux compétences exercées par la ville de Strasbourg, notamment dans les écoles avec des activités de nettoyage des locaux, d'entretien courant des bâtiments, d'aide aux services de la restauration scolaire, mais aussi, au-delà de surveillance dans les cimetières et dans les sorties d'écoles et l'été les parkings et les piscines.

A ce jour, il y a actuellement 150 salariés en contrat aidé dans notre collectivité. Concrètement et dans les faits, l'évolution à la baisse des contrats aidés n'a pas à ce jour perturbé le fonctionnement des services, notamment dans les écoles, dont la rentrée comme chacun l'aura noté n'a pas été impactée. Grâce aux efforts d'insertion qui ont historiquement été déployés par la collectivité et qui en font un interlocuteur de référence dont la qualité de formation est reconnue, nous avons déjà réussi, au courant du troisième trimestre de l'année à renouveler un certain nombre de contrats aidés alors même que la non-reconduction a été signifiée à la collectivité pendant l'été.

Cela a notamment profité à des bénéficiaires du RSA en emplois aidés qui ont été priorités. Il est à noter que le Conseil départemental, en tant que chef de file de l'action sociale, s'est fortement appuyé dans le cadre de sa politique d'insertion sur les contrats aidés et a constitué une équipe emploi dédiée afin d'accompagner vers l'emploi les bénéficiaires du RSA et de créer des passerelles fortes entre le monde de l'emploi et un public qui en est éloigné. Selon les informations données par l'Etat, l'arrêt de ces contrats interviendra de manière progressive au cours des années 2018 – 2019 et 2020. Notre vigilance était évidemment double avec la volonté d'assurer la continuité du service public d'une part, et d'accompagner toutes les situations individuelles d'autre part.

Sur ce dernier point, des contacts ont été pris directement avec le Préfet pour obtenir le renouvellement de certains salariés et éviter toute rupture de parcours. En effet, nous contribuons actuellement par notre politique de formation à former et à qualifier des salariés en particulier au CAP petite enfance ou à garantir l'obtention de certification professionnelle dans le domaine de la restauration à un certain nombre de nos salariés en contrats aidés.

Il est bien sûr de notre responsabilité, mais aussi de celle de l'Etat, d'emmener ses salariés au terme de leur parcours de qualification afin de les emmener vers des emplois durables. Les discussions se tiennent d'ailleurs en ce moment avec la Préfecture en raison de situations spécifiques que j'ai évoquées auparavant.

S'agissant de la continuité du service, elle est naturellement assurée. Les écoles continueront d'être nettoyées, les repas seront servis dans les écoles et le fonctionnement de la collectivité sera assuré. La taille même de la Ville et de l'Eurométropole permet de gérer ce type de transition contrairement peut-être à des collectivités plus petites.

S'agissant du tissu associatif strasbourgeois, nous devons bien évidemment être vigilants. Un état des lieux complet est actuellement en cours pour recenser les acteurs locaux qui seront impactés, en particulier sur le territoire de la Ville. Ce recensement et

cette vision globale, sont du ressort de l'Etat qui pilote ce dispositif, mais d'ores et déjà nous savons que le secteur associatif oeuvrant dans le champ de la politique de la ville et du secteur socioculturel et de la vie sportive, sont impactés.

Des discussions devront se tenir avec les financeurs au premier rang desquels l'Etat et les collectivités pourraient imaginer des dispositifs d'accompagnement. Nous suivons de près ces discussions et différents échanges ont déjà eu lieu, le Maire précisera, il a eu l'occasion d'interpeller le gouvernement.

Je vous remercie et je me tiens aussi à la disposition pour le débat qui pourrait suivre sur le principe même des contrats aidés.

- S'ensuit un large débat -

73. Interpellation de Mme Bornia TARALL : violences à Hautepierre, symptômes du malaise des quartiers.

Merci beaucoup M. le Maire. Au début de l'été, de vives tensions ont éclaté dans le quartier de Hautepierre, sur fond de rivalités entre différentes communautés. Ce sont probablement les violences les plus importantes de l'histoire de ce quartier, qui accueille pourtant depuis plusieurs années des dizaines de nationalités et de cultures différentes.

Au-delà de l'origine de ces événements, la rapidité avec laquelle ils ont pris de l'ampleur témoigne du désarroi dans lequel se trouvent les habitants, dans un quartier en proie à des difficultés sociales et économiques grandissantes ; un taux de chômage à 40 % et près de 70 % de logements sociaux.

En première ligne face à ces difficultés, les jeunes, bien-sûr. Et si les instigateurs des violences de cet été à Hautepierre sont peut-être des personnes un peu plus âgées, ce sont bien les jeunes qui sont les plus vulnérables, les plus influençables, face à la tentation de la radicalisation et de la violence instillée par leurs aînés.

A ces difficultés sociales, s'ajoute une crise d'identité. En effet, beaucoup de ces jeunes ne se reconnaissent pas dans les valeurs de notre République et beaucoup ne se sentent pas considérés comme des citoyens à part entière. Loin d'excuser les violences, ce constat permet au contraire de comprendre les difficultés rencontrées par les habitants, pour ensuite agir à leurs côtés afin d'apaiser les communautés et de retrouver la voie du dialogue.

Aussi nécessaires qu'ils soient, tous les milliards d'Euros consacrés à la politique de la Ville ne parviendront à eux seuls à remédier à cette situation. Ils ne sont qu'une première réponse, avant l'indispensable développement économique des banlieues et l'accompagnement social de leurs habitants.

Lors des événements de cet été, il a été frappant de constater le rôle des associations dans l'apaisement des tensions. Elles ont en effet assisté les forces de l'ordre en jouant le rôle de médiateur face à des habitants en colère. Il est primordial aujourd'hui de soutenir et d'encourager ces associations locales qui œuvrent au quotidien à la création et au maintien des liens entre les habitants.

Pour faire émerger les talents de Hautepierre et des banlieues alentours, nous ne sommes pas en manque d'idées, de volonté, et de solutions tangibles à apporter. Travaillons ensemble pour apporter une réponse globale. Par exemple donner la parole aux habitants, est à mon sens, un des préalable essentiel, et c'est en incitant et en s'appuyant sur les initiatives locales que nous y parviendrons. Leurs créateurs ne demandent qu'à être accompagnés et reconnus par les institutions pour donner une autre image de leurs quartiers.

L'éducation et la formation sont l'autre grande priorité pour réaffirmer l'appartenance des banlieues à la République. L'essentiel se joue à l'adolescence. Il ne faut plus en faire une question politique, mais au contraire doter une fois pour toute, tous les établissements et les enseignants de moyens adaptés à leurs élèves en acceptant l'idée que l'enseignement ne peut se faire de manière uniforme dans notre pays.

Enfin, il convient de faire preuve d'une extrême fermeté face à l'intolérance et la radicalisation. La montée de ces phénomènes, qui ne s'observent d'ailleurs pas uniquement dans les banlieues, doit être combattue par chacun et chacune d'entre nous. Il s'agit pour notre société d'un enjeu collectif, et nous aurions tort de croire que seules nos institutions sont concernées : c'est l'affaire de tous ! Je dirai même que c'est une exigence de bon sens.

Bien évidemment, il appartient néanmoins aux exécutifs de donner les grandes impulsions nécessaires à ces développements.

Monsieur le Maire, quelles solutions allez-vous apporter pour éviter de nouvelles violences dans nos banlieues et, d'une manière générale, que proposez-vous pour que nos quartiers « en difficulté » ne le soient plus ?

Je vous remercie.

REPONSE :

M. Oehler :

Merci Mme la conseillère municipale, chère Bornia, merci tout d'abord de cette interpellation qui me permet de refixer les choses.

Parce qu'il faut reparler des faits, permettez moi au préalable de reprendre le calendrier des événements :

- le 24 juin rue George Sand – suite à l’agression d’un enseignant par des jeunes gens du quartier s’ensuit une rixe et plusieurs blessés.
- le 29 juin : Il y a eu un appel au calme fait par diverses associations l'ARSH - Association de la Réforme sociale de la Mosquée de Hautepierre, et l’ACS, association des caucasiens de Strasbourg ainsi que par moi.
- le 1^{er} juillet : très belle fête du quartier de Hautepierre, je voudrais le préciser, c’était dans la foulée...
- le 30 juillet, un homme du quartier est blessé par balle et de nouveaux affrontements sont constatés et pris en compte par la Police nationale. Je tiens à remercier la police car ils ont très bien travaillé sur le quartier par ailleurs ;
- le 2 août, des coups de feu sont entendus sur le parking du gymnase Hautepierre. Deux individus sont formellement reconnus par la victime tchéchène et sont interpellés par la Police Nationale. Pas de blessé. Suite à l’ensemble de ces faits et des enquêtes en cours ces deux personnes sont écrouées : un auteur d’origine tchéchène et un jeune du quartier, frère de la victime du 30 juillet.
- le 26 août avenue Racine et Tolstoï à nouveau des coups de feu sont échangés, une personne est blessée, quatre individus de la communauté arménienne ont été interpellés.

Ces événements s'inscrivent dans le cadre d'affrontements répétitifs entre les membres de diverses personnes, des habitants notamment, ce qui a créé une certaine confusion dans ce quartier, notamment autour du centre socio-culturel du Galet, ce qui a amené l'annulation de l'animation Arachnima qui était prévue début août.

Contrairement à ce qui a pu être dit dans les DNA à la fin du mois de juin, il n'y a pas eu de rivalités entre des communautés mais un conflit ayant pour origine un petit groupe d'adultes de HautePierre d'origines diverses. Et permettez moi de le dire, ce n'est pas l'origine des uns et des autres qui est en cause dans les différends.

Il est vrai que des personnes tentent de s'approprier un espace public, cela crée des problèmes ou des tensions et se sont permis un acte délictueux notamment le « passage à tabac » d'un professeur de français d'origine Tchèque, d'où le démarrage du conflit. Cette injustice a conduit au soutien de sa communauté. Certaines incompréhensions, des messages erronés et/ ou manipulés via les réseaux sociaux ont amplifié cet épiphénomène.

Il n'y a pas eu d'escalade dans la violence, qui est restée circonscrite aux acteurs susvisés. La communauté tchèque dont des personnes sont ressortissantes a organisé une marche pacifique, qui a pu être mal interprétée par des habitants, surpris et inquiets par ce rassemblement important.

Personnellement, je ne reconnais pas de communauté différente. Ils sont toutes et tous des habitants de HautePierre et je traite tout le monde de la même manière mais force est de constater qu'il y a un certain renfermement communautaire quand l'adversité est là.

Dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain, les équipements publics sont au cœur du projet en servant de support pour la future trame urbaine. Dans les deux mailles à rénover que sont Brigitte et Eléonore, comme dans les autres mailles, le projet urbain laisse la place à des espaces verts conséquents qui accueilleront un parc et des espaces de jeux pour les plus jeunes et des équipements sportifs de plein air pour les plus grands, avec les projets, respectivement de l'agrandissement du Petit bois, maille Brigitte, et la création d'un parc maille Eléonore.

Le projet de renouvellement urbain est de plus l'occasion de multiples rencontres avec les habitants, avec des formes de participation variées : porte à porte, pieds d'immeubles, balades urbaines (il y en aura encore prochainement) des contributions du conseil citoyen, des présences sur le marché et aux temps forts du quartier des réunions publiques, où chacune et chacun est invité à s'exprimer, interagir et co-construire.

L'objectif de diversification de l'habitat et des formes urbaines se poursuit également avec un quartier qui a déjà beaucoup changé dans son image. Les journées européennes du patrimoine avec une balade urbaine organisée le 16 septembre dernier, au travers des jardins de HautePierre, montrent un autre visage de HautePierre, cité jardin, proche du centre-ville et de toutes les commodités, avec un fort dynamisme, beaucoup plus proche de la réalité des habitantes et habitants, que celui décrit dans cette interpellation ou dans les journaux.

Il est grand temps de parler de ce qui va bien plutôt que de focaliser sur un évènement malheureux, qui aurait pu avoir lieu ailleurs. Les périodes de fêtes de fin d'année montrent bien ces dernières années un quartier plus apaisé, loin des feux de véhicules en chaîne que nous avons connus et notamment grâce au concours de l'ensemble des associations et des services publics qui œuvrent au quotidien pour le bien vivre ensemble.

Merci.

ANNEXE
au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal
du lundi 25 septembre 2017 à 15 heures

DETAIL DES VOTES

Point n°1 Modification du nombre d'adjoints-es au Maire

Pour

46

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe

Contre

12

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

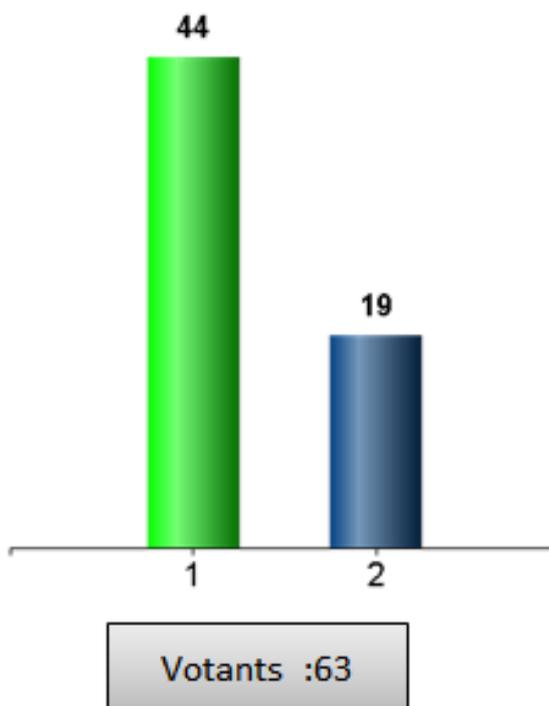
Abstention

5

ABRAHAM-Julia, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, LOOS-François, ROBERT-Jean-Emmanuel, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc

**Point n° 2 – Election d'un adjoint au Maire
1^{er} tour de scrutin – majorité absolue**

- 1. M. BIES
- 2. BLANC



Conseil municipal de
Strasbourg
du 25 septembre 2017

Les assesseurs-eures :	Le/la secrétaire:	Le Maire:

Point n° 3 Indemnités de fonction des membres du Conseil municipal

Pour

45

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TRAUTMANN-Catherine, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe

Contre

7

KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, SENET-Eric, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Abstention

8

ABRAHAM-Julia, CALDEROLI-LOTZ-Martine, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, TARALL-Bornia, VATON-Laurence

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

Point n°6 : Rappel de l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties

Pour

41

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, REICHHART-Ada, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

Contre

8

ABRAHAM-Julia, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SENET-Eric, TARALL-Bornia, ZUBER-Catherine

Abstention

2

CALDEROLI-LOTZ-Martine, SCHALCK-Elsa

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

Point n° 15: Signature d'une convention avec le Forum européen pour la sécurité urbaine pour participer à un projet européen de contre-discours en matière de radicalisation.

Pour

60

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

2

ABRAHAM-Julia, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc

Abstention

0

Point n° 27 Archipel 1 – attribution du lot 5 : désignation du promoteur

Pour

48

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

7

BARSEGHIAN-Jeanne, JUND-Alain, RAMDANE-Abdelkarim, SCHAETZEL-Françoise, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
Point n° 28 Opération Archipel 2

Pour

48

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

8

BARSEGHIAN-Jeanne, CALDEROLI-LOTZ-Martine, JUND-Alain, RAMDANE-Abdelkarim, SCHAETZEL-Françoise, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

Point n° 29 Attribution de la « Dotation Politique de la Ville » à la commune de Strasbourg

Pour

55

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

Point n° 34 avis portant sur la déclaration de projet relative à l'extension Ouest de la ligne F du réseau de tramway de l'agglomération strasbourgeoise depuis le centre ville vers le quartier de Koenigshoffen jusqu'à la station Comtes préalable à la DUP du projet par arrêté préfectoral...

Pour

43

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

Contre

1

VATON-Laurence

Abstention

10

CALDEROLI-LOTZ-Martine, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, RAMDANE-Abdelkarim, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Point n° 35 DSP relative au stationnement payant sur voirie – choix de l'exploitant

Pour

38

BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe

Contre

1

SCHMIDT-Michaël

Abstention

14

CALDEROLI-LOTZ-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Point n° 39 Attribution d'une subvention à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région pour la rénovation de son bureau d'accueil

Pour

52

Contre

0

Abstention

0

BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine